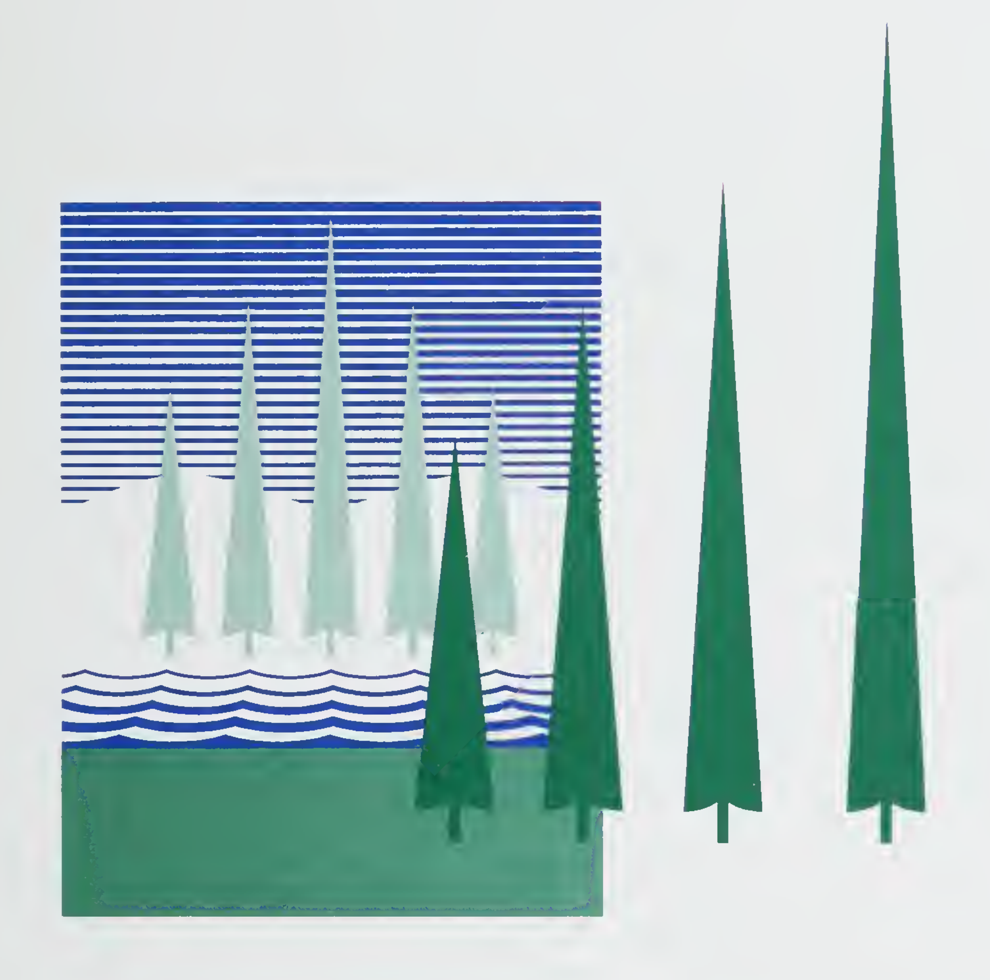
Reference Copy PIBS 3551f

Ontario

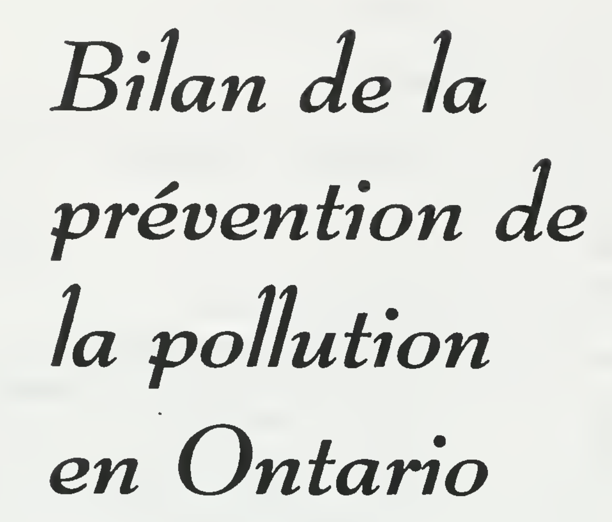


Bilan de la prévention de la pollution en Ontario



Ministère de l'Environnement et de l'Énergie



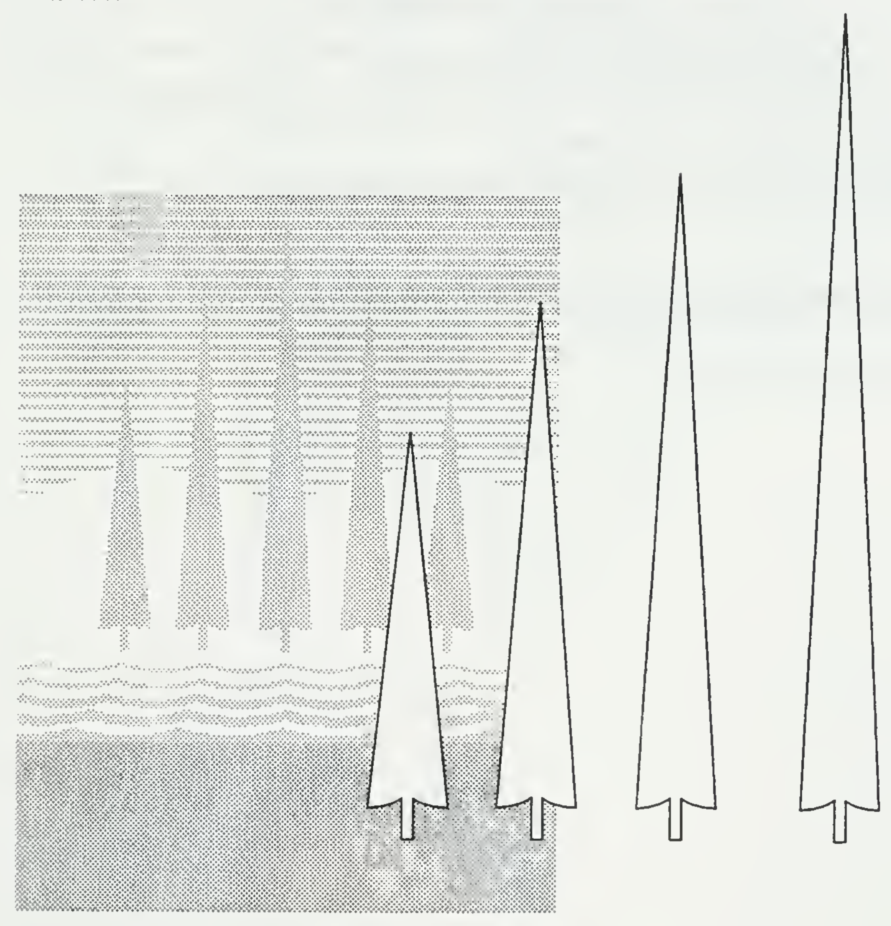


Bilan de la prévention de la pollution en Ontario



Ministère de l'Environnement et de l'Énergie
Direction de l'élaboration des programmes
Bureau de la prévention de la pollution

Août 1997



IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLÉ

PIBS 3551F ISSN 1480-0934 150 - 08 - 97

Table des matières






POLLUTION PREVENTION
PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Message du ministre

Le gouvernement de l'Ontario accorde à la protection de l'environnement un rôle essentiel dans l'établissement de collectivités saines, non polluées et prospères. Ainsi, au ministère de l'Environnement et de l'Énergie, nous considérons que la prévention de la pollution constitue le meilleur moyen de réaliser les objectifs environnementaux de la province et de favoriser la santé communautaire, tout en améliorant notre compétitivité économique.

Le présent rapport rend compte de l'efficacité manifeste de la prévention de la pollution en Ontario. Dans les pages qui suivent, nous montrons comment cette stratégie permet aux entreprises et industries efficaces et écologiquement rationnelles de réduire de façon considérable l'emploi de substances toxiques et la production de déchets.

En relatant les progrès accomplis en Ontario en matière de prévention de la pollution, le présent rapport résume les succès assurés par des partenariats volontaires, le Programme des promesses de prévention de la pollution, les efforts d'information et de formation, ainsi que diverses autres initiatives entreprises et dans lesquelles le ministère assume un rôle prépondérant.

Je suis vivement encouragé par la contribution de nos partenaires dans le secteur industriel, les entreprises et institutions commerciales, les municipalités, les collectivités les associations industrielles et les organismes non gouvernementaux. Tous ces partenaires arrivent au premier plan de cette transition volontaire vers la gestion des déchets, diamétralement opposée aux approches traditionnelles et réactionnelles.

Le présent rapport anime à juste titre notre espoir à tous, et renseigne sur la portée et l'étendue du programme de prévention de la pollution dans cette province. Ce sont là de bonnes nouvelles pour l'environnement ainsi que les Ontariennes et les Ontariens, aujourd'hui et pour les générations à venir.

Cordialement,
Le ministre,

Norman W. Sterling

Résumé

La prévention de la pollution présente des avantages considérables sur les techniques de gestion traditionnelles de l'environnement. L'idée consiste donc à anticiper et prévenir la pollution, à réduire le recours aux produits chimiques toxiques et à minimiser la production de déchets industriels. Ces activités mènent à des progrès notables en matière de protection et de préservation de l'écosystème, et procurent également maintes possibilités susceptibles d'améliorer l'efficacité au travail, de réduire les coûts d'exploitation, de diminuer les risques environnementaux et de limiter la responsabilité.

La poursuite des objectifs de prévention de la pollution a été exécutée avec succès grâce à un certain nombre de partenariats innovateurs avec divers groupes clients, entreprises privées, municipalités ainsi que d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Mais encore, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario favorise la prévention de la pollution par le biais de programmes d'encouragement et de reconnaissance, et par ses propres qualités de leadership.

Partenariats volontaires pour la prévention de la pollution

Les partenariats volontaires pour la prévention de la pollution sont conçus pour stimuler et soutenir la mise sur pied et l'application de projets de prévention de la pollution au sein des milieux industriel, commercial, communautaire et gouvernemental. Divers points d'intérêt relatifs à la gestion de l'environnement et à la prévention de la pollution sont intégrés aux plans d'entreprise, avec ce résultat que des réductions sont apportées au chapitre des substances toxiques utilisées, produites et rejetées. De tels partenariats renforcent les principes de prévention de la pollution et accroissent la sensibilité y afférente.

À ce jour, des protocoles d'entente ont été conclus avec cinq secteurs des affaires ainsi que la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth. Il en a résulté des rapports publics sur la réduction des déchets produits et(ou) l'utilisation et le rejet de substances toxiques. En outre, ces partenaires ont élaboré des modèles de planification et des stratégies de mise en oeuvre de la prévention de la pollution, qui peuvent être mis à profit par d'autres entreprises, secteurs, municipalités et organismes.

Bilan de la prévention de la pollution en Ontario

Secteur	*Nombre d'installations*	*Nombre d'études de cas*	*Tonnes/année*
Fabricants de pièces automobiles	8	22	660
Fabricants de produits chimiques	11	15	12 000
Finissage des métaux	17	14	287
Construction automobile	28	66	152 000
Imprimerie et arts graphiques	7	2	52

Le tableau ci-contre donne un résumé faisant état des types de participants ainsi que des réductions d'utilisation, de production et de rejet de substances et déchets toxiques (par le biais de protocoles d'entente). D'autres ententes de partenariat ont été conclues avec sept autres secteurs et organismes. Mais celles-ci diffèrent des protocoles en ce sens qu'elles ne sont pas menées à bien par des contrats officiels. Cela dit, la prévention de la pollution peut ne désigner qu'un seul des objectifs (qui peuvent en outre comporter des améliorations sur plusieurs plans : manipulation des déchets, gestion opérationnelle, santé et sécurité des travailleurs, entre autres). Ainsi,

le succès ne se mesure pas seulement en termes de réduction des substances toxiques, mais aussi par d'autres réalisations telles que :

- niveaux de participation;
- mise en place de programmes et ateliers de formation;
- élaboration de guides, bandes vidéo, bulletins, codes de pratiques, études, répertoires;
- élaboration et mise en oeuvre de programmes de prévention de la pollution, de systèmes de gestion de l'environnement, de pratiques opérationnelles améliorées, de pratiques commerciales écologiquement rationnelles, et de meilleures pratiques de gestion;
- participation des fournisseurs, partage des connaissances et autres activités de diffusion.

Les objectifs, participants, antécédents de réalisation et progrès réalisés à ce jour en vertu des protocoles d'entente individuels et autres ententes de partenariat sont brièvement présentés à la section sur les partenariats volontaires pour la prévention de la pollution.

Programme des promesses de prévention de la pollution (P^4)

Le programme P^4 du ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario (MEEO) rend compte des réalisations écologiques menées à bien par des entreprises industrielles, commerciales, institutionnelles, communautaires et publiques. Le programme est ainsi conçu pour encourager l'adoption volontaire de la prévention de la pollution, et de la planification connexe à l'échelle de la province. Des marques de reconnaissance sont attribuées aux établissements et installations qui ont effectivement accompli des réductions (ou qui les ont planifiées) dans les domaines suivants : rejet de produits chimiques dans l'environnement; utilisation de produits chimiques toxiques; et(ou) production ou élimination de déchets dangereux et des eaux usées industrielles.

En date du mois de décembre 1996, 195 sites participaient au programme et se répartissaient comme suit : 75 sites s'étaient inscrits au niveau P^1, et 120 sites, à un niveau autre que P^1. Au total, les réductions réalisées et communiquées par le biais de ce programme, aux niveaux P^3 et P^4, se montent à 30 000 tonnes par an. Certains des programmes lauréats exécutés à l'enseigne P^4 sont résumés dans la section P^4 du présent rapport.

Information, formation et outils

Dans ce volet du programme du ministère, l'objectif est axé sur l'élaboration et la mise sur pied de programmes de formation et d'information qui préconisent l'adoption de mesures opérationnelles de prévention de la pollution. Ces programmes procurent des outils pédagogiques bien pratiques aux milieux industriel, commercial et gouvernemental.

Quatre types de programmes d'information et de formation sont proposés — formation et sensibilisation; formation sur les outils pratiques; formation pratique, en milieu de travail; et formation des instructeurs — et sont offerts aux : partenaires commerciaux et industriels, groupes municipaux et communautaires, établissements d'enseignement, conférences et ateliers, forums internationaux et personnel interne

du ministère. La prestation et le financement des programmes d'information et de formation ainsi que les outils pédagogiques sont assurés par divers groupes, bien souvent dans le contexte d'un partenariat avec le MEEO.

Des guides de prévention de la pollution, des systèmes de gestion de l'environnement, des études de cas, des bandes vidéo et des codes de pratiques de gestion ont été élaborés dans le but d'aider les groupes clients dans leurs efforts d'amélioration de la qualité de l'environnement et de diminution de la pollution et des déchets. Certaines de ces initiatives sont décrites à la section intitulée «Information, formation et outils».

Leadership du ministère

L'objectif primordial consiste à incorporer les principes de prévention de la pollution et de gestion de l'environnement dans les programmes, politiques, projets et lois du gouvernement: À cet égard, un certain nombre d'activités et de projets entrepris par le MEEO comportent désormais un volet sur la prévention de la pollution, et ont prouvé son intégration efficace à d'autres outils de protection de l'environnement. Ces programmes et activités sont résumés dans la section intitulée «Initiatives exemplaires du MEEO».

La prévention de la pollution – son bien-fondé

La prévention de la pollution se définit comme la réduction ou l'élimination à la source de polluants ou déchets. Elle englobe diverses activités à même de promouvoir, de soutenir ou d'exiger des changements au niveau des habitudes de comportement des particuliers et établissements des milieux industriel, commercial, institutionnel, communautaire et gouvernemental. Mais encore, la prévention de la pollution renferme des pratiques destinées à éliminer ou réduire l'utilisation de matières dangereuses et non dangereuses, de l'énergie, de l'eau ou d'autres ressources, ainsi que des mesures de conservation et d'efficacité accrues à même de protéger les ressources naturelles.

Bienfaits communautaires et environnementaux :

- Minimiser et prévenir la création de polluants et de déchets par des mesures de restriction, de réduction ou d'élimination à la source.
- Assurer l'adoption d'une approche planifiée intégrée envers la gestion environnementale des sites industriels.
- Promouvoir une gestion proactive de l'environnement.
- Appliquer des décisions intégrées concernant la terre, l'air et l'eau.
- Rehausser l'image d'entreprise et communautaire.
- Améliorer la santé communautaire et la santé des employés.
- Accroître la sécurité des travailleurs.

Avantages économiques :

- Améliorer l'efficacité opérationnelle et réduire les coûts de production.
- Réduire les coûts associés à la gestion des déchets, aux pertes de matières et à la responsabilité environnementale.
- Soutenir les nouveaux systèmes de gestion de l'environnement (par exemple, ISO 14000).
- Canaliser les efforts de recherche et de développement dans les secteurs présentant les plus importants avantages économiques et environnementaux.
- Amoindrir les coûts associés à la mobilisation de capitaux.
- Rehausser le moral des employés, le travail d'équipe et la productivité.

Conformité aux lois et règlements :

- Réduire le risque de non-conformité.
- Soutenir une défense basée sur la diligence raisonnable pour les employés, les administrateurs et directeurs, dans l'éventualité d'une poursuite criminelle ou d'une poursuite civile.
- Diminuer les coûts administratifs et les exigences en matière de ressources.



- Assurer une compatibilité avec les conventions et accords internationaux, nationaux, environnementaux et commerciaux.
- Faciliter les transactions juridiques, financières et immobilières lorsque la performance environnementale constitue un facteur.
- Favoriser la planification de la gestion de l'atmosphère et des bassins versants, ainsi que la protection des aires du patrimoine naturel.

Partenariats volontaires

Les partenariats volontaires avec les associations industrielles et commerciales, les compagnies affiliées, les gouvernements fédéral et provincial, les municipalités, les institutions et les collectivités concourent à la création et à la mise en oeuvre de systèmes de gestion de l'environnement et de programmes de prévention de la pollution.

Le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario (MEEO) a passé un certain nombre de protocoles d'entente officiels et conclu d'autres types d'ententes de partenariat avec diverses parties intéressées afin de faire prévaloir la conformité et d'atteindre des niveaux de performance environnementale supérieurs au niveau minimum réglementaire. Quatre grands résultats peuvent découler de tels partenariats :

(1) stratégies sectorielles de prévention de la pollution;

(2) internalisation d'objectifs de prévention de la pollution et de conservation, dans le cadre de la planification opérationnelle et des systèmes d'exploitation;

(3) création et mise en oeuvre de programmes de prévention de la pollution, propres aux installations;

(4) réduction et(ou) élimination de l'utilisation, de la production et(ou) du rejet de substances et déchets dangereux.

Protocoles d'entente

Un protocole d'entente est une convention passée volontairement entre les parties intéressées, qui sanctionne la formation de partenariats entre les signataires. Ceux-ci peuvent aussi bien représenter des ministères des gouvernements fédéral et provincial, des municipalités, des associations industrielles, des entreprises affiliées participantes et autres intervenants. Ainsi, dans le contexte de l'amélioration de l'environnement, les partenaires fixent des objectifs communs, créent des outils, définissent des plans, mettent en oeuvre des projets et entreprennent une formation. Les buts, objectifs et responsabilités, ainsi que les jalons et points de référence des progrès accomplis peuvent alors être précisés dans le mandat y afférent.

L'entente dûment signée n'exempte pas les partenaires d'une quelconque exigence relative à l'observation des règlements. Elle peut toutefois encourager les participants à surpasser les exigences légales lors de la mise en application et de la réalisation de leurs programmes environnementaux. L'aspect «volontaire» d'un protocole d'entente permet aux signataires d'y mettre fin en tout temps, ou encore, à de nouveaux partenaires d'y adhérer, sous réserve de l'accord consensuel du comité directeur qui supervise l'entente.

Les activités complémentaires de diffusion, notamment la formation du public et le partage de données avec d'autres secteurs peuvent faire partie intégrante de toute entente de partenariat. Par ailleurs, des groupes communautaires, d'intérêt public et autres groupes non gouvernementaux peuvent être appelés à examiner et formuler leurs commentaires sur un protocole d'entente donné et ses initiatives proposées.

Projet de prévention de la pollution Fabrication de pièces d'automobile

Une initiative de coopération entreprise par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario (MEEO), Environnement Canada, l'Association des fabricants de pièces d'automobile (AFPA) et ses compagnies affiliées participantes.

Objectif : élaboration et mise en oeuvre des programmes volontaires de prévention de la pollution et de réduction de l'emploi de substances toxiques, en vue d'une réduction vérifiable des substances toxiques persistantes et autres contaminants indésirables, utilisés, produits ou rejetés dans l'environnement.

ENTREPRISES PARTICIPANTES...

Bundy of Canada

Burlington Technologies Inc.

Court Industries

Dana Canada Inc.

Long Manufacturing

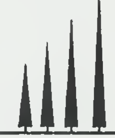
Springco Industries

Ventra Group

The Woodbridge Group

LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION : UN EXEMPLE À SUIVRE...

Dana Canada Inc. effectue le poudrage de pièces automobiles dans ses installations de Thorold, en Ontario. Lorsque la compagnie a remplacé le méthylchloroforme utilisé dans sa chaîne de dégraissage, d'abord par un produit terpénique et ensuite par un nettoyant à base d'eau, elle a éliminé l'emploi de 2 700 kilos de solvants toxiques par an. Les changements apportés ont également contribué à une réduction des coûts des matières, accru la durée de vie utile des filtres industriels, réduit radicalement les émissions dans l'atmosphère et amélioré le milieu de travail en général.



Les faits à ce stade...

1992

Un comité directeur est créé afin d'examiner des techniques de remplacement pour la gestion des fluides utilisés dans les usines métallurgiques, et étudier d'autres possibilités de prévention de la pollution.

1993

Le comité fait état de techniques de gestion des fluides utilisés dans l'industrie métallurgique, qui engendreraient les meilleurs résultats, et entame des consultations publiques sur les questions environnementales. En décembre l'AFPA, six compagnies affiliées, le MEEO et Environnement Canada signent le protocole d'entente et le mandat y afférent.

1994

Quatre priorités sont précisées : nettoyage et dégraissage, revêtement de surface, chromage et gestion des fluides métallurgiques. L'AFPA effectue des recherches auprès de ses membres et ses fournisseurs concernant leurs opérations de nettoyage et la gestion des fluides métallurgiques. Une étude est alors mise sur pied afin de définir la technologie de production et les techniques de lutte contre la pollution présentement mises à contribution, les systèmes de nettoyage mis en place par les chefs de file de l'industrie, et les nouvelles technologies en voie de développement par les établissements de recherche et de conception ainsi que les fabricants d'équipement.

Les entreprises participantes commencent les procédures de vérification comptable de leurs déchets et rejets dans l'environnement. Les consultations publiques se poursuivent avec les groupes environnementaux et le grand public. Les activités de planification et de formation en matière de prévention de la pollution, ainsi que d'autres questions environnementales font l'objet d'une série d'ateliers.

Le premier rapport d'étape présenté dans le cadre du protocole d'entente est publié en décembre. On y décrit les projets continus de prévention de la pollution, les substances toxiques que l'on prévoit réduire ou éliminer, et on y précise aussi un cadre de planification pour la prévention de la pollution, une procédure de préparation de rapports sur les installations, des programmes de formation et d'assistance technique sur place, ainsi qu'un programme de techniques non polluantes.

1995

L'AFPA publie les résultats de son étude, en précisant des points de référence pour les opérations technologiques de nettoyage/dégraissage et l'emploi de fluides dans les usines métallurgiques. L'association effectue une enquête de suivi sur les pratiques observées dans le revêtement de surface.

Une série d'ateliers sont tenus sur les systèmes de gestion de l'environnement (ISO 14000).

1996

Publication du deuxième rapport d'étape, lequel comprend des études de cas et des réductions.

Le bilan à ce jour...

Cinq des compagnies participantes ont entrepris 22 études de cas sur la prévention de la pollution et réalisé des réductions annuelles de 660 tonnes de substances toxiques et autres déchets, ainsi qu'une consommation considérablement moindre d'énergie et d'eau.

Pour plus de précisions...

- Premier rapport d'étape (décembre 1994)
- Clean Production Benchmarking Study of Cleaning /Degreasing Processes and the Use of Metal Working Fluids in the Automotive Parts Manufacturing Sector (septembre 1995)
- Deuxième rapport d'étape (mars 1996)

Pour obtenir des exemplaires ou autres renseignements relatifs au projet de prévention de la pollution au sein de l'industrie de fabrication de pièces d'automobile, communiquez avec le Bureau de la prévention de la pollution au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Protocole d'entente de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques

Une initiative de coopération entreprise par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario (MEEO), l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques (ACFPC) et ses compagnies affiliées participantes.

Objectif : mise en oeuvre d'un programme volontaire de prévention et de réduction de la pollution, appliqué dans le contexte de l'amélioration de l'environnement et du renouveau économique. La réalisation du programme comporte alors quatre étapes : (1) préparation du cadre de planification; (2) partage des connaissances acquises sur la prévention de la pollution; (3) élaboration de plans de prévention de la pollution, adaptés à des sites particuliers; (4) exécution.

ENTREPRISES PARTICIPANTES...

Bayer Inc. (Division des caoutchoucs)

CXY Chemicals Canada Limited Partnership

Dow Chemical Canada Inc.

Du Pont Canada Inc.

Compagnie pétrolière impériale, Division des produits chimiques

Nova Chemicals



Les faits à ce stade...

1994

En février, l'ACFPC, cinq compagnies affiliées et le MEEO signent le protocole d'entente visant un certain nombre de substances toxiques et certains déchets. La première étape du protocole, soit la préparation du cadre de planification, est achevée en novembre et un rapport, distribué aux commanditaires.

Les recommandations (qui s'inscrivaient dans le cadre de planification à l'étape 1) formulées en vue d'une équivalence réglementaire aboutissent au programme intitulé Reconnaître et encourager les initiatives volontaires (REIV).

1995

Un rapport commun aux étapes 2 et 3 du protocole d'entente, couvrant les sujets coïncidents de l'élaboration des plans de prévention de la pollution et du partage des connaissances connexes, est publié en novembre. Le rapport fait état de 16 études de cas sur la prévention de la pollution, réalisées jusqu'à ce jour.

Une sixième compagnie participante (CXY Chemicals Canada) adhère au protocole d'entente.

1996

Le MEEO accepte de mettre sur pied un programme pilote Performance Plus REIV.

Le bilan à ce jour...

Quinze projets de réduction des déchets et substances toxiques sont mis sur pied dans onze usines différentes. Tous ces projets contribuent à des réductions considérables de la production et(ou) du rejet dans l'environnement de : benzène, tétrachlorométhane, CFC, solvants chlorés, cyclohexane, halons, HMD, chlorure de méthylène, BPC, oxyde de propylène et COV.

Et grâce à la promotion dynamique du Programme des promesses de prévention de la pollution (P^4) menée par l'ACFPC, 23 autres usines ont adhéré au programme.

LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION : UN EXEMPLE À SUIVRE...

Une équipe d'évaluation de la qualité, à l'usine de Dow Chemical, à Samia, a mis en oeuvre un programme de détection et de réparation des fuites, couvrant plus de 11 000 valves, soupapes et vannes. La compagnie a également entrepris un programme de remplacement de produits chimiques et installé un dispositif d'oxydation thermique, un système de récupération en boucle fermée à aération, et une chambre de combustion à turbines à gaz avec injection de vapeur directe. Depuis 1989, les bienfaits pour l'environnement se sont soldés par une réduction de 1 800 tonnes (64 %) d'hydrocarbures et une diminution de 990 tonnes (41 %) d'émissions d'oxydes d'azote.

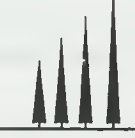
Réductions réalisées en 1995

Catégorie de substance	*Tonnes par année*
Déchets solides	9 500,0
Hydrocarbures	2 372,5
Liquides organiques	58,2
Boues des stations d'épuration	2,7
Chlorofluorocarbures (CFC)	1,7
Total	**11 935,1**

Pour plus de précisions...

- Protocole d'entente (10 février 1994)
- Rapport d'étape 1 du protocole d'entente (novembre 1994)
- Rapport d'étape 2 du protocole d'entente (novembre 1995)
- REIV - Reconnaître et encourager les initiatives volontaires (décembre 1995)

Pour obtenir des exemplaires ou autres renseignements relatifs à la prévention de la pollution au sein de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, communiquez avec le Bureau de la prévention de la pollution au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).



Projet de prévention de la pollution Industrie du traitement de la surface des métaux

Une initiative de coopération entreprise par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario (MEEO), Environnement Canada, la *Canadian Association of Metal Finishers, l'American Electroplaters and Surface Finishers Society*, la *Metal Finishers Suppliers Association* et les compagnies affiliées participantes.

Objectif : mise en oeuvre de projets de planification volontaires de la prévention de la pollution, destinés à réduire l'utilisation, la production et(ou) le rejet de substances toxiques.

Les faits à ce stade...

1993

Des représentants des gouvernements fédéral et provincial ainsi que de l'association industrielle signent le protocole d'entente en juin.

1994

Publié en juin, le premier rapport d'étape porte sur la mise au point et l'appréciation d'outils d'évaluation et de planification en matière de prévention de la pollution, fait état de méthodes internes et externes de préparation de rapports et de vérification, et présente une liste des substances visées.

Afin de bien communiquer les concepts de la prévention de la pollution aux petites entreprises, on adopte l'approche axée sur la formation, pouvant comprendre des ateliers, des bandes vidéo, des manuels, des aides techniques et autres auxiliaires. On retient les services d'un entrepreneur pour assurer une assistance technique sur les lieux, et plusieurs ateliers de formation sont organisés.

1995

Publié en avril, le second rapport d'étape englobe des études de cas sur huit projets de prévention de la pollution dans des usines de traitement de la surface des métaux. Neuf autres compagnies se rallient au programme dans le but d'élaborer et de mettre en application des projets de prévention de la pollution. Le protocole d'entente est renouvelé, et comporte un addenda couvrant la période s'étalant jusqu'en février 1997.

Publication du guide de prévention de la pollution dans l'industrie du traitement de la surface des métaux, et organisation à Toronto d'un atelier sur la planification de la prévention de la pollution, à l'intention de 80 entreprises.

1996

Poursuite des cours de formation en milieu de travail; organisation du troisième atelier d'examen de l'avancement des travaux, tenu dans le cadre du projet de prévention de la pollution au sein de l'industrie du traitement de la surface des métaux, et publication du troisième rapport d'étape en septembre.

Le bilan à ce jour...

À ce jour, 17 compagnies ont signé et décidé de participer au projet de prévention de la pollution dans l'industrie du traitement de la surface des métaux. Les rapports relatant les résultats de huit projets indiquent des réductions de 287 tonnes de déchets, représentant des économies annuelles de 220 000 $ (voir le tableau ci-après).

ENTREPRISES PARTICIPANTES...

Continuous Colour Coat Ltd.

Delphax Systems

Dovercourt Electro-Plating Co. Ltd.

Duro-Chrome Ltd.

Elite Metal Finishing inc.

Kuntz Electroplating Inc.

Menasco Aerospace Ltd.

Monroe Auto Equipment Co. of Canada

Prototype Circuits Inc.

Rauscher Plating Limited

Reliable Plating Ltd.

Specialty Technical Services Ltd.

Stratoflex Canada Corp.

Torcad Ltd.

Anti-Friction Enterprises (1985) Ltd.

Aerospace Metal Finishing

Circoflex Corp.



LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION : UN EXEMPLE À SUIVRE...

La compagnie Torcad Ltd. de Toronto se spécialise dans la galvanisation et la phosphatation de pièces, éléments électriques et matériel automobile. Les chaînes de traitement font un usage extensif de solutions de nettoyage alcalines. Ainsi, afin de réduire les quantités de contaminants rejetés dans sa station d'épuration des eaux d'égouts, la compagnie a installé un équipement qui permet d'éliminer les huiles et matières en suspension contenues dans la solution de nettoyage usagée, et de recycler ensuite la solution de nettoyage pour la renvoyer dans les bains de nettoyage. Outre l'amélioration du fonctionnement de sa station d'épuration, Torcad a ainsi pu économiser 15 000 litres de nettoyant alcalin par an, et réduit de 30 000 $ ses coûts de matières brutes. Dans ce programme, la période de récupération est estimée à un an et demie.

Réductions réalisées en 1995

Catégorie de substance	*Tonnes par année*
Hydroxyde de sodium	0,5
Ruban adhésif au plomb	0,4
Nettoyant alcalin	15
Boues d'hydroxyde de chrome	25
Acide sulfurique	4
Chlorure ferrique	9
Solution de chromate (concentrée)	1
Déchets acides (contenant des métaux lourds)	229
Déchets alcalins (contenant des métaux lourds)	2,7
Huiles et lubrifiants usagés	0,4
Total	**287**

Pour plus de précisions...

- Protocole d'entente (juin 1993)
- Premier rapport d'étape (juin 1994)
- Addenda au protocole d'entente (juin 1995)
- Deuxième rapport d'étape (avril 1995)
- guide de prévention de la pollution dans l'industrie du traitement de la surface des métaux (septembre 1995)
- Troisième rapport d'étape (septembre 1996)

Pour obtenir des exemplaires ou autres renseignements relatifs au projet de prévention de la pollution au sein de l'industrie du traitement de la surface des métaux, communiquez avec le Bureau de la prévention de la pollution au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).



Projet de prévention de la pollution Construction automobile

Une initiative de coopération entreprise par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario (MEEO), Environnement Canada, l'association canadienne des constructeurs automobiles et ses compagnies affiliées participantes.

Objectif : élaboration et mise en oeuvre des programmes volontaires de prévention de la pollution en vue d'une réduction vérifiable des substances toxiques persistantes et autres contaminants indésirables, utilisés, produits ou rejetés dans l'environnement.

Les faits à ce stade...

1991

Premiers travaux entamés en vue de définir le mandat, les rôles et les responsabilités des participants.

1992

Le projet de prévention de la pollution dans la construction automobile est sanctionné par la signature du protocole d'entente. On y dresse une première liste possible de substances toxiques, suivie d'une ébauche du calendrier d'exécution et d'une description du plan de travail. Divers exemples à suivre sont publiés en matière de pollution, et des discussions sont amorcées avec les fournisseurs américains de pièces et produits automobiles.

Publié en décembre, le premier rapport d'étape établit la liste des substances visées par une réduction/élimination, et précise la stratégie de prévention de la pollution adoptée pour ce projet.

1993

En s'efforçant de réaliser les objectifs de prévention de la pollution, on cherche à s'assurer le soutien des fournisseurs. Dans cet ordre d'idées, une série d'ateliers est organisée entre les constructeurs automobiles canadiens et américains, afin d'évaluer les progrès accomplis dans leurs programmes environnementaux respectifs. On préconise également un transfert de technologie entre les industries.

1994

Publié en avril, le second rapport d'étape couvre 15 projets de prévention de la pollution, qui ont totalisé une réduction annuelle de 2 200 tonnes de contaminants indésirables.

Conformément à un protocole d'entente renouvelé, signé en novembre, la liste cible des produits toxiques passe de 65 à 78 substances (y compris toutes celles intégrées dans l'entente entre le Canada et l'Ontario). En outre, on améliore les méthodes de présentation des rapports et de vérification. Toutes les compagnies participantes sont censées adhérer au programme P^4 de l'Ontario et rendre compte de leurs projets individuels.

1995

Le troisième rapport d'étape porte sur 24 projets de prévention de la pollution, totalisant une réduction annuelle de 126 937 tonnes de déchets et substances toxiques.

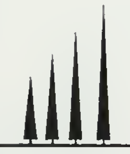
ENTREPRISES PARTICIPANTES...

Chrysler Canada Inc.

Ford du Canada Limitée

General Motors du Canada Limitée

Navistar International Corporation



1996

Publié en juin, le quatrième rapport d'étape traite de 26 projets de prévention de la pollution, réalisant une réduction annuelle totale de 21 385 tonnes de déchets et substances toxiques.

Réductions réalisées en 1995

Catégorie de substance	Tonnes par année Avant 1995	1995
Hydrocarbures halogénés	265	0
Hydrocarbures non halogénés	86	154
Métaux	40	193
Composés organiques volatils	1 353	1 170
Autres substances et déchets	127 39	19 868
Total	**129 138**	**21 385**

Le bilan à ce jour...

Les compagnies participantes ont entrepris 65 projets de prévention de la pollution. À ce jour, les résultats affichent une réduction annuelle de 150 522 tonnes de substances toxiques, déchets et autres contaminants indésirables.

Pour plus de précisions...

- Protocole d'entente (mai 1992)
- Addenda au protocole d'entente (novembre 1994)
- Premier rapport d'étape (décembre 1992)
- Deuxième rapport d'étape (avril 1994)
- Troisième rapport d'étape (juin 1995)
- Quatrième rapport d'étape (juin 1996)

Pour obtenir des exemplaires ou autres renseignements relatifs au projet de prévention de la pollution au sein de l'industrie de la construction automobile, communiquez avec le Bureau de la prévention de la pollution au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION : UN EXEMPLE À SUIVRE...

Conformément au projet de gestion intégrale des fluides et liquides de Ford du Canada Limitée, le fournisseur a assumé l'entière responsabilité de tous les produits chimiques utilisés dans chacune des usines Ford. Le projet a abouti à une réduction annuelle totale de 1,8 tonne de métaux lourds, 55 tonnes de solvants, 227 tonnes de boues des ateliers de peinture, et 90 tonnes d'eau. Ce projet a également permis à Ford d'économiser 275 000 $. Le système de gestion est maintenant adopté par divers constructeurs automobiles en Amérique du Nord.

Projet du secteur de l'imprimerie et des arts graphiques

Une initiative de coopération entreprise par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario (MEEO), Environnement Canada, la *Ontario Printing and Imaging Association* (OPIA), la *Printing Equipment Supply Dealers Association* (PESDA) et leurs compagnies affiliées participantes.

Objectif : mise en oeuvre de projets de planification volontaires de prévention de la pollution, afin de réduire l'utilisation, la production et(ou) le rejet de substances toxiques.

Les faits à ce stade...

1994

Un comité des techniques non polluantes est créé afin de dresser un inventaire des produits chimiques et des techniques utilisées, ainsi qu'une liste des déchets produits dans ce secteur. Un second comité s'attelle à la création d'ateliers, bandes vidéo, manuels et autres auxiliaires de formation destinés à diffuser les concepts de prévention de la pollution.

En décembre, les représentants de l'OPIA, la PESDA, du MEEO et d'Environnement Canada élaborent et signent un protocole d'entente ainsi que le mandat d'un accord de planification de prévention de la pollution, en vue de réduire ou d'éliminer des déchets et substances toxiques.

1995

Des ateliers de formation présentent les programmes gouvernementaux, les options de prévention de la pollution et les initiatives en matière de techniques non polluantes dans l'industrie de l'imprimerie. On retient alors les services d'un coordonnateur de projet afin de donner de l'essor à la prévention de la pollution dans les petites et moyennes entreprises.

Un rapport présente un résumé des références techniques pouvant aider à l'élaboration d'un code de pratiques en matière de prévention de la pollution dans l'industrie de l'imprimerie.

1996

Publication en avril du premier rapport d'étape. Celui-ci dresse une liste des substances à réduire ou éliminer, établit un cadre de planification et renferme une procédure de préparation de rapports, une stratégie d'information et de formation, un programme de gestion de l'environnement et de techniques non polluantes, ainsi que diverses études de cas en matière de prévention de la pollution.

Le bilan à ce jour...

Des projets de prévention de la pollution sont entrepris dans 23 usines. Dans deux cas déjà, on fait état d'une réduction annuelle de 52 tonnes d'isopropanol et autres solvants.

Un guide a été préparé à l'intention des petites entreprises d'imprimerie afin d'évaluer leur conformité et d'élaborer des plans de prévention de la pollution; un progiciel de gestion de l'environnement est adapté à l'industrie de l'imprimerie.

ENTREPRISES PARTICIPANTES....

Data Business Forms Ltd.

Davis & Henderson Ltd.

Kwik-Kopy Canada Corp.

Quebecor Printing Canada Corp.

Sharewood Packaging

3M Canada Inc.

Canadian Fine Colour

Du Pont Canada Inc.

Flint Ink Corp. of Canada

Fuji Graphics Systems Canada Inc.

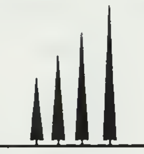
Kodak Canada Inc.

Maratek Environmental

Printing Pollution Control Inc.

Environmental Controls System

Topper Linen Supply System



Pour plus de précisions...

- Protocole d'entente (décembre 1994)
- Bande vidéo sur la prévention de la pollution dans le secteur de l'imprimerie et des arts graphiques (novembre 1994)
- Review and Evaluation of the Literature in Pollution Prevention and Code of Management Practice for Printers (juillet 1995)
- Premier rapport d'étape (avril 1996)

Pour obtenir des exemplaires et copies ou autres renseignements relatifs au projet de prévention de la pollution au sein du secteur de l'imprimerie et des arts graphiques, communiquez avec le Bureau de la prévention de la pollution au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Projet global de prévention de la pollution à l'échelle municipale

Une initiative de coopération entreprise par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario (MEEO), Environnement Canada et la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth.

Objectif : élaboration et mise en oeuvre de plans de prévention de la pollution dans les 18 services de la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth. On s'efforcera ainsi de définir les possibilités : conservation de l'eau, de l'énergie et autres ressources; amélioration de l'utilisation des biens et de la prestation des services; réduction ou élimination des déchets; minimisation des incidences négatives sur l'environnement; et réalisation d'économies de coûts. Et grâce à diverses initiatives en matière d'information et de formation, les décisions futures tiendront compte des mesures de prévention de la pollution, de réduction des déchets et du rapport coût-efficacité.

LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION : UN EXEMPLE À SUIVRE...

L'unité des services environnementaux de la municipalité a repensé la conception de ses factures informatisées, faisant passer ces dernières de quatre pages à une seule feuille. Résultat : la quantité de papier utilisée chaque année est réduite de 75 %.

Les faits à ce stade...

__1993__

Le protocole d'entente est signé en novembre. Le projet global de prévention de la pollution à l'échelle municipale comporte cinq volets : (1) inventaire des règlements, politiques et programmes; (2) définition des possibilités d'intervention en matière de prévention de la pollution; (3) élaboration et mise en oeuvre des plans de prévention de la pollution; (4) production d'un plan générique pouvant être mis à profit par d'autres municipalités; (5) évaluation de la mise en application du projet.

__1995__

Un rapport final est publié en avril, présentant un inventaire des activités régionales (gestion de l'eau, des eaux usées, des déchets et du parc automobile) et domaines d'influence (règlements, politiques d'acquisition). Poursuite de la phase des possibilités d'intervention et mise en application fructueuse de plusieurs plans. D'autres domaines d'action futurs sont précisés.

On retient les services de conseillers dans les sphères d'activités suivantes : aide technique pour les phases de définition des possibilités d'intervention et de mise en application du projet; efforts de formation et d'information; et stratégie de communication.

On assure la formation d'un personnel clé sur les principes de la prévention de la pollution appliqués à l'échelle d'une administration municipale. Ce personnel procure un leadership continu et forme d'autres membres de leurs services.

1996

Les résultats du projet intérimaire sont annoncés à l'occasion d'un atelier tenu en février, et un guide sur la prévention de la pollution dans les municipalités est publié un peu plus tard en décembre.

Le bilan à ce jour...

Les quatre premiers volets du projet global de prévention de la pollution à l'échelle municipale sont maintenant achevés. Aidé de son unité des services environnementaux, chacun des services de la municipalité intégrera dans ses plans un programme de prévention de la pollution.

Pour plus de précisions...

- Protocole d'entente (novembre 1993)
- Rapport d'inventaire, municipalité régionale de Hamilton-Wentworth (avril 1995)
- A Guide to Pollution Prevention for Municipalities (décembre 1996)
- Report on Opportunities and Implementation (en cours)

Pour obtenir des exemplaires ou autres renseignements relatifs au projet global de prévention de la pollution à l'échelle municipale, communiquez avec le Bureau de la prévention de la pollution au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets) ou le Bureau régional du MEEO à Hamilton (au 905-521-7664).

Autres ententes de partenariat

Partenariat entre la communauté industrielle et l'association environnementale d'Emery Creek

Une initiative de coopération entre le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario (MEEO), Environnement Canada, le Grand Toronto, le Centre de prévention de la pollution des Grands Lacs, l'association environnementale d'Emery Creek et des entreprises locales.

Objectif : encourager les 2 500 entreprises et industries du bassin versant d'Emery Creek à réduire à la source leur production de déchets. Le bassin versant d'Emery Creek est le bassin le plus pollué de l'agglomération torontoise.

Les faits à ce stade...

1993

La Emery Creek Environmental Association est une association à but non lucratif formée d'industries locales, qui s'est donnée pour mission de sensibiliser les gens à l'environnement et de procurer des bienfaits durables à la région par le biais d'une participation volontaire.

1994

Après sa réunion inaugurale au mois de mai, l'association commandite un programme local de ramassage des ordures, lance une série d'ateliers sur la prévention de la pollution et publie le premier numéro d'un bulletin destiné à promouvoir la prévention de la pollution.

Un directeur exécutif est engagé en septembre pour coordonner les activités d'action directe et recruter des adhérents.

1995

L'association embauche pour l'été des étudiants qui font le tour des entreprises locales (en marquant leurs égouts pluviaux) et dressent une liste des personnes-ressources. Les étudiants font ainsi connaître les travaux de l'association auprès de plus de 700 entreprises. En 1995, l'association tient six autres ateliers et publie huit numéros du bulletin.

1996

Grâce à l'aide financière d'Environnement Canada, du service des travaux publics du Grand Toronto et du ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario, l'association crée un journal de la prévention de la pollution dans lequel elle fait valoir des techniques et pratiques écologiques rentables aux industries de la région et où elle souligne les réussites locales.

Elle tient, avec la collaboration d'Industrie Canada, trois ateliers entièrement consacrés aux systèmes de gestion environnementale destinés aux petites et moyennes entreprises. En outre, quelque 50 entreprises participent à un sondage local faisant partie d'une étude plus vaste du secteur de la menuiserie et de la finition du bois. Durant la saison estivale, l'association embauche six étudiants pour poursuivre l'initiative amorcée l'été précédent : établir le contact avec les industries locales et marquer les égouts pluviaux. Plus de 600 entreprises sont ainsi contactées. L'association tient



également cette même année cinq autres ateliers environnementaux à l'intention des entreprises locales.

Pour plus de précisions...

Depuis le mois de novembre 1994, dix bulletins et quatre numéros du journal sur la prévention de la pollution ont été distribués à 2 500 entreprises locales du bassin versant d'Emery Creek. Pour se procurer des exemplaires ou pour obtenir de plus amples renseignements sur le partenariat entre l'association environnementale d'Emery Creek et les industries locales, communiquez avec le Bureau de la prévention de la pollution du ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario. (Les noms des responsables de projets figurent à l'annexe 2.)

Formation sur les systèmes de gestion environnementale et prévention de la pollution dans les hôpitaux

Une initiative de coopération entre le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario, Environnement Canada et l'hôpital général d'Etobicoke.

Objectifs : fournir un plan de prévention de la pollution type qui serait adapté aux besoins des hôpitaux de l'Ontario et donner au personnel hospitalier une formation sur la planification en matière de prévention de la pollution et sur les systèmes de gestion environnementale. Une composante spécifique du programme de formation est consacrée à une utilisation amoindrie de mercure dans les hôpitaux.

Les faits à ce stade...

1996

En mars 1996, est amorcée une analyse des besoins de formation en matière de prévention de la pollution à l'hôpital général d'Etobicoke. Grâce à l'appui financier de Pollution Probe, il est possible de lancer un projet de réduction et d'élimination du mercure en trois volets.

En août, l'hôpital général d'Etobicoke, le MEEO et Environnement Canada signent une entente de partenariat pour la prévention de la pollution. On confie au Centre de prévention de la pollution des Grands Lacs et à la firme Broadhurst Environmental Management la tâche de former le personnel de l'hôpital et de coordonner l'élaboration d'un plan de prévention de la pollution. Des ateliers à l'intention du personnel d'autres centres de santé ont lieu au début de 1997.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de formation sur la prévention de la pollution et les systèmes de gestion environnementale, adressez-vous au Bureau de la prévention de la pollution du MEEO. (voir à l'annexe 2 les agents de projets)

Partenariat du secteur de la transformation des aliments

Une initiative de coopération entre le ministère de l'Environnement et de l'Énergie, le Grand Toronto et d'autres municipalités invitées, le Conseil des viandes du Canada, l'*Ontario Dairy Council* et les usines de transformation des aliments participantes.

Objectif : réduire les rejets d'huiles et de graisses dans le réseau d'égouts municipal grâce à l'adoption de meilleures pratiques d'exploitation et de gestion.

Les faits à ce stade...

1993

Les porte-parole du secteur de la transformation des aliments sont invités à une séance d'information où l'on cherche à identifier le besoin de créer un programme de réduction des rejets, préciser les exigences d'un tel programme, préparer un plan de travail et recruter des volontaires.

1994

Lors d'un atelier qui a lieu au mois de juin, des fournisseurs font un compte rendu de l'efficacité des systèmes d'élimination des huiles et des graisses contenus dans les rejets des usines de transformation des aliments.

Les partenaires rédigent un rapport préliminaire sur les sources des rejets d'huiles et de graisses et leur incidence sur les réseaux municipaux de collecte et d'épuration des eaux usées.

1995

Les partenaires préparent l'ébauche d'un manuel générique à l'intention des usines de transformation des aliments qui désirent élaborer un plan d'amélioration des pratiques de gestion.

Pour plus de précisions...

Pour en savoir davantage sur le partenariat du secteur de la transformation des aliments, adressez-vous au Bureau de la prévention de la pollution du MEEO. (voir à l'annexe 2 les agents de projets)

Partenariat avec la Hamilton District Autobody Repair Association (HARA)

Une initiative de coopération entre le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario, la Hamilton District Autobody Repair Association (HARA) et ses membres participants.

Objectif : mettre au point et promouvoir des procédés opérationnels et des pratiques d'exploitation écologiques pour le secteur de la carrosserie. Le ministère voit ce partenariat comme un projet pilote pour ce secteur d'activité. La HARA est liée à d'autres associations locales de la province qui pourraient tirer parti des documents d'information mis au point dans le cadre de cette collaboration et en faire la promotion auprès de leurs membres.

La HARA participe également au groupe de travail sur le plan de gestion des émissions de NOx / COV du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Il faut savoir que le secteur de la carrosserie utilise chaque année jusqu'à 20 millions de litres de solvants et de revêtements, ce qui en fait le deuxième plus grand producteur d'émissions de composés organiques volatils.

Les faits à ce stade...

1994

La HARA se fait connaître auprès de plus de 300 entreprises de réparation automobile dans la région du Niagara, par l'entremise de ses ateliers de développement de la petite entreprise, ses bulletins et ses trousses d'information. Les membres de l'association apprennent à aller au-delà de la conformité aux règlements pour atteindre leurs objectifs économiques tout en marquant des points au chapitre de l'environnement. En reconnaissance de sa contribution, la HARA reçoit le Prix de leadership en prévention de la pollution pour l'année 1994 (détails à la page 30).

1995

En mars, la HARA et le MEEO signent une entente de collaboration pour la préparation et la diffusion de documents d'information sur les procédés opérationnels écologiques et autres bonnes pratiques d'exploitation. Aussi, l'association s'engage-t-elle à réaliser trois projets en collaboration avec le MEEO: un atelier, un manuel à l'intention des réparateurs et une bande vidéo s'adressant aux entreprises de réparation de carrosseries.

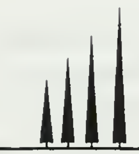
Elle tient également à Toronto et à Hamilton des ateliers sur la rentabilité des ateliers de réparation et distribue aux participants son manuel à l'intention des réparateurs.

Le MEEO décerne à un membre de l'association, Kelly Auto Body, le prix P4 1995 pour les petites entreprises (détails à la page 30).

Pour plus de précisions...

- *Guide for Autobody Shops* (ébauche, septembre 1995)

Pour en savoir davantage sur la Hamilton District Autobody Repair Association (HARA), adressez-vous au Bureau de la prévention de la pollution du MEEO. (voir à l'annexe 2 les agents de projets)



Partenariat de l'industrie de la blanchisserie

Une initiative de coopération entre le MEEO, le Service des travaux publics du Grand Toronto, la ville de Brantford et six entreprises participantes du secteur de la blanchisserie industrielle et commerciale.

Objectif : réduire l'emploi, la production et le rejet de substances toxiques grâce à des mesures de surveillance à la source et à l'adoption des meilleures pratiques de gestion. Une attention particulière est portée aux solvants, aux métaux lourds, aux huiles et aux graisses.

Les faits à ce stade...

1993

Le groupe de travail sur l'industrie de la blanchisserie mène une enquête sur le secteur ontarien de la blanchisserie commerciale et industrielle, rédige un rapport de la situation et fait des recommandations.

1994

En mars, un atelier sur les pratiques et technologies antipollution suscite l'intérêt de l'industrie, des municipalités participantes et des fournisseurs de produits chimiques. Le groupe de travail rédige et distribue un manuel sur les bonnes pratiques de gestion environnementale axées sur la prévention de la pollution, une brochure à l'intention des clients au sujet de la gestion des essuie-mains et du matériel d'information sur les techniques de traitement destiné aux propriétaires de blanchisseries.

Le MEEO et le Grand Toronto choisissent quelques procédés de traitement qu'ils ont mis à l'essai. Les données sont transmises au comité technique chargé d'établir les limites stipulées dans le nouveau règlement type sur l'utilisation des égouts.

1995

Le groupe de travail rédige les meilleures pratiques de gestion pour la mise en œuvre des systèmes propres à un établissement et pour faire ressortir la possibilité de réduire la production de déchets et de prévenir les rejets dans l'environnement. Ces pratiques seront incorporées au code de pratiques environnementales des blanchisseries publié par la suite.

La *Canadian Laundry and Linen Institute* organise une séance de formation sur la gestion environnementale à l'intention des gestionnaires de blanchisseries des quatre coins du pays aux fins de leur accréditation.

1996

En juillet est publié le code des pratiques de gestion environnementales des blanchisseries. En octobre, un atelier sur la gestion environnementale organisé à l'intention des blanchisseries attire des représentants de l'industrie, des municipalités participantes et des fournisseurs de produits chimiques.

Pour plus de précisions...

- Environmental Code of Management Practice for Laundry Operations (juillet 1996)

Pour obtenir des exemplaires du code de pratiques ou pour en savoir davantage sur le partenariat de l'industrie de la blanchisserie, adressez-vous au Bureau de la prévention de la pollution du MEEO. (voir à l'annexe 2 les agents de projets)

ENTREPRISES PARTICIPANTES...

G & K Work Wear Ltd. of Canada

Canadian Linen Supply Co. Ltd.

Cadet Uniform Services

Tapper Linen Supply Ltd.

Langley Parisian Limited

Division de la location d'uniformes d'Oshawa Holdings Ltd.



Partenariat des mini-laboratoires de développement photographique

Une initiative de coopération entre le MEEO et la *Photo Marketing Association (PMA) International,* qui défend les intérêts des développeurs, des fournisseurs et des fabricants de matériel photochimique.

Objectif : réduire au minimum la consommation d'eau et la quantité d'argent (un composé polluant) et de produits photochimiques rejetée dans le réseau d'égouts par les mini-laboratoires offrant un service d'une heure. On estime que la mise en œuvre d'un code de pratiques de gestion environnementale destiné aux mini-laboratoires, qui comprendrait des directives sur la formation du personnel, le confinement des déversements, les principes d'entretien préventif et de prévention de la pollution, contribuerait à réduire les rejets de substances argentiques de près de 99 pour 100.

Les faits à ce stade...

1991

Le MEEO et la région de Peel font l'inventaire des déchets produits par 15 mini-laboratoires et trois laboratoires de plus grande envergure, et en font l'analyse. La demande biochimique en oxygène et les taux d'azote, de sulfate, de phosphore, de fer et d'argent dépasse toutes les limites prescrites dans le règlement sur l'utilisation des égouts. Cet état de choses est imputable à de mauvaises pratiques d'exploitation ou à l'usage insuffisant ou abusif des dispositifs de traitement.

1992

La *Photo Marketing Association International*, qui représente plus de 2 500 développeurs au Canada, finance, à la demande du ministère de l'Environnement et de l'Énergie, l'ébauche de meilleures pratiques de gestion pour les mini-laboratoires. À l'automne, un consultant est embauché pour rédiger l'ébauche des meilleures pratiques de gestion en collaboration avec le ministère.

1993

Le ministère et le comité des affaires environnementales de l'association donnent leur adhésion à la dernière ébauche des meilleures pratiques de gestion.

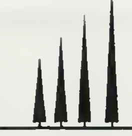
1994

L'association et le ministère lancent une initiative volontaire à l'échelle de l'industrie pour encourager les mini-laboratoires à réduire leurs rejets d'argent, à prévenir les déversements et à conserver l'eau et ce, avant même que de telles pratiques de gestion fassent l'objet de règlements.

En novembre, l'association publie un code de pratiques de gestion environnementales à l'intention des mini-laboratoires. Le code souscrit à trois options de traitement des déchets : le traitement de l'argent sur place, le traitement de l'argent hors-place et la gestion complète de tous les produits chimiques hors-place. Il touche également à la formation du personnel, à l'entretien préventif, à l'entreposage en toute sécurité des produits chimiques, à la prévention et au confinement des déversements, ainsi qu'aux vérifications internes.

Le bilan à ce jour...

Depuis 1994, les fournisseurs de produits chimiques et de matériel de l'association fournissent l'appui technique et les cours de formation nécessaires aux opérateurs de



mini-laboratoires. Environ 600 opérateurs de mini-laboratoires ont ainsi été formés jusqu'à maintenant. En outre, 31 entreprises ont été inscrites au programme P4 du ministère. Ces entreprises ont réussi à réduire cumulativement leurs rejets de substances argentiques et photochimiques de 99 pour 100 et de 93 pour 100 respectivement.

Partenariat du secteur de la restauration

Une initiative de coopération entre le MEEO, le service de travaux publics du Grand Toronto et les municipalités invitées à participer, l'Ontario Restaurant Association et ses membres participants.

Objectif : mettre au point et instaurer de meilleures pratiques d'exploitation et de gestion qui contribueraient à réduire la quantité d'huiles et de graisses que rejettent les restaurants dans le réseau d'égouts municipal.

Les faits à ce stade...

1993

Les représentants du secteur de la restauration sont invités à une séance d'information où l'on cherche à identifier le besoin de créer un programme de réduction des rejets, préciser les exigences d'un tel programme, établir un plan de travail et recruter des volontaires.

1994

En mai, des représentants de six grandes chaînes d'établissements de restauration rapide, le MEEO et six services de travaux publics municipaux forment un groupe de travail sur le secteur de la restauration.

Les chaînes participantes choisissent des établissements qui se prêtent à une évaluation détaillée de leurs pratiques de gestion des déchets et de leurs systèmes de prétraitement. Le groupe de travail se sert des données recueillies pour mettre au point un code de pratiques de gestion environnementales, dans lequel il porte une attention particulière aux pratiques d'exploitation, au matériel et à la formation.

Les membres du groupe de travail préparent un rapport préliminaire sur les rejets d'huiles et de graisses et leur incidence sur les réseaux municipaux de collecte et d'épuration des eaux usées. Ils organisent un atelier sur la «bio-augmentation», soit l'emploi de produits biochimiques pour décomposer les déchets organiques. Un autre atelier traite des spécifications des bacs à graisses et de l'impact des rejets bruts sur leur rendement.

1995

En mai, le code de pratiques environnementales pour le secteur de la restauration est soumis à l'étude des établissements et des municipalités participantes.

1996

On évalue dans un rapport préliminaire l'application de la bio-augmentation au secteur de la restauration, y compris l'incidence sur le rendement des bacs à graisses et l'entretien des égouts.

ENTREPRISES PARTICIPANTES...

Les restaurants McDonald

Entreprises Cara Limitée

Scott's Food Services Inc.

Obies Restaurants

General Mills Canada Inc.

Ontario Chinese Restaurant and Food Service Association



Le comité de direction rédige du matériel de formation en matière d'environnement destiné à tous les établissements de préparation alimentaire et il en fait la diffusion dans l'agglomération torontoise et dans toutes les grandes municipalités de la province.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des exemplaires du matériel de formation en matière d'environnement ou tout renseignement sur le partenariat du secteur de la restauration, adressez-vous au Bureau de la prévention de la pollution du MEEO. (voir à l'annexe 2 les agents de projets)

Programme des promesses de prévention de la pollution (P^4)

Le programme des promesses de prévention de la pollution (P4) lancé par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario reconnaît l'excellence des travaux accomplis dans le domaine de l'environnement par les entreprises des milieux industriel, commercial, institutionnel, gouvernemental et communautaire. Il cherche à encourager l'adoption volontaire de mesures et de plans de prévention de la pollution à l'échelle de la province.

Sont reconnus les établissements qui ont réussi à réduire ou prévu de réduire le rejet de substances chimiques dans l'environnement, l'emploi de produits chimiques toxiques, et la production ou le rejet de déchets dangereux et d'effluents industriels.

Les entreprises et autres organismes sont invités à participer au programme P^4 à un des quatre paliers suivants, selon leur progression dans la mise en œuvre d'une stratégie de prévention de la pollution :

P1

palier d'inscription et de planification — s'adresse aux entreprises qui songent à s'engager dans la voie de la réduction ou de l'élimination de la pollution.

P2

palier de l'engagement dans la voie de la réduction — s'adresse aux entreprises qui sont prêtes à s'engager publiquement à atteindre un objectif de réduction de la pollution.

P3

palier de réalisation des objectifs de réduction — s'adresse aux entreprises qui ont fait de grands pas sur la voie de la réduction de la pollution ou qui s'approchent de leurs objectifs.

P4

palier d'excellence en matière de prévention de la pollution — s'adresse aux entreprises qui ont réussi à réduire considérablement leurs rejets ou qui sont près d'atteindre leurs objectifs et qui se servent des techniques reconnues de prévention de la pollution dans leurs procédés de fabrication.

À compter de décembre 1996, un total de 195 entreprises ont été inscrites au programme, à différents paliers, du premier au quatrième (voir la liste des entreprises participantes à l'annexe 1). Parmi celles-ci, 75 ont été inscrites au palier P^1 et 120 aux paliers suivants. L'ensemble des réductions obtenues et signalées dans le cadre du programme (par des entreprises inscrites aux paliers P^3 et P^4 seulement) comptent pour 30 000 tonnes de déchets par année. Les résultats sont détaillés dans les tableaux d'accompagnement.

Le ministère a deux façons de reconnaître les entreprises engagées dans la lutte contre la pollution. Il décerne des certificats et des décalcomanies ou il organise une cérémonie de remise des prix à l'intention des participants qui se sont particulièrement démarqués.

Toutes les entreprises inscrites aux trois plus hauts paliers du programme reçoivent un certificat signé par le ministre de l'Environnement et de l'Énergie, reconnaissant leur niveau de participation au programme. Les participants qui ont atteint le quatrième palier reçoivent également une décalcomanie arborant le symbole de la prévention de la pollution en Ontario, qu'ils peuvent afficher fièrement dans l'enceinte ou sur le papier à en-tête de l'entreprise.

Pour reconnaître les entreprises dont la contribution a été exceptionnelle, le ministère tient la prestigieuse cérémonie annuelle de remise des prix d'excellence en prévention de la pollution. Les prix sont répartis en deux catégories : le prix d'excellence en prévention de la pollution (destiné aux petites, moyennes et grandes entreprises) et le prix de leadership en prévention de la pollution.

Pour plus de précisions...

- Aperçu du programme des promesses de prévention de la pollution (PIBS 2691b)
- Guide des prix (PIBS 2693b)
- Guide d'inscription au programme des promesses de prévention de la pollution (PIBS 2692b)

Pour obtenir des exemplaires des documents mentionnés ci-dessus ou pour tout renseignement sur le programme des promesses de prévention de la pollution (P^4), adressez-vous au Bureau de la prévention de la pollution du MEEO. (voir à l'annexe 2 les agents de projets)

Lauréats du programme P^4

1993

Prix d'excellence des petites entreprises

L'entreprise *Ontario Store Fixtures* de Concord, un fabricant d'accessoires en bois et en métal faits sur mesure, a réussi à réduire la quantité de solvants qu'elle utilise dans ses procédés ainsi que ses résidus de peinture de 65 pour 100 et de 85 pour 100 respectivement. Elle a également amoindri de 120 000 kilogrammes la quantité d'émissions de composés organiques volatils qu'elle émet dans l'atmosphère chaque année. Et elle a en outre diminué sa consommation d'énergie et la quantité de déchets solides à enfouir.

1993

Prix de leadership

Pollution Probe, de Toronto, un groupe de défense de l'intérêt public en matière d'environnement, a préconisé des principes de prévention de la pollution pendant plus de 10 ans et a incorporé cette position de façon persuasive dans un grand nombre de ses activités.



1994

Prix d'excellence des grandes entreprises

La société Xerox Canada, de Toronto, a éliminé l'emploi de 140 kilogrammes de chlorure de méthylène et a remplacé les substances destructrices d'ozone qu'elle employait par des produits plus inoffensifs sur le plan écologique. La société a par ailleurs commencé à recycler sur place les résidus issus du nettoyage et de la soudure des plaquettes de circuit.

1994

Prix d'excellence des moyennes entreprises

La société *Elf Atochem Canada Inc.* d'Oakville fabrique des produits chimiques et des lubrifiants et en fait la mise en marché. Elle a vu à ce que ses employés aient la formation nécessaire pour recycler efficacement les matériaux, conserver l'énergie et réduire au minimum l'incidence environnementale des déversements et des émissions de produits chimiques.

La société Strataflex Canada, d'East York, un fabricant de plaquettes de circuit souples utilisées dans les secteurs de l'informatique, des télécommunications et des armements ainsi que dans l'industrie aérospatiale, a adopté une politique de rejet nul et s'est engagée à traiter tous ses déchets sur place avant la fin de 1994.

1994

Prix d'excellence des petites entreprises

L'entreprise *Davlin Cleaners* d'Etobicoke a fait appel à un système de nettoyage écologique à base d'eau pour éliminer l'emploi d'environ 8 500 litres de perchloréthylène par année. Elle a également réussi à réduire de moitié l'emploi de solvant Stoddard dans ses procédés de nettoyage à sec et à diminuer de 10 pour 100 l'emploi de teintures. Elle a en outre coupé sa production de déchets dangereux de moitié, ses rejets de polluants de 20 pour 100 et sa consommation d'énergie de 30 pour 100.

1994

Prix de leadership

La *Hamilton District Autobody Repair Association* (HARA) s'est fait connaître auprès de plus de 300 entreprises de réparation automobile dans la région de Niagara par l'entremise de ses ateliers, bulletins et trousses d'information. Elle a su tenir ses membres au courant des lois et règlements concernant les ateliers de carrosserie et leur a montré comment accroître leurs profits tout en réduisant les émissions de solvants et de composés organiques volatils dans l'environnement.

1995

Prix d'excellence des grandes entreprises

La société *Lennox Industries (Canada) Ltd.* de Toronto a éliminé l'emploi d'adhésifs à base de 1,1,1-trichloroéthylène et réduit de moitié l'emploi de 17 solvants, lubrifiants et peintures en aérosol.

1995

Prix d'excellence des moyennes entreprises

L'entreprise *Careful Hand Laundry & Dry Cleaners Ltd.*, de Toronto, a réussi à réduire son emploi de perchloroéthylène de 42 pour 100. La société *Guelph Utility Pole Co.* de Guelph a pour sa part diminué ses résidus de perchloroéthylène de 99 pour 100.

1995

Prix d'excellence des petites entreprises

L'entreprise *Kelly Auto Body (1989) Ltd.* de Hamilton est parvenue à réduire de 80 pour 100 sa production de résidus de solvants de lavage.

1995

Prix de leadership

La Société des fabricants de véhicules à moteur a signé la première entente de prévention de la pollution au Canada à être conclue entre l'industrie et les gouvernements provincial et fédéral. Au moment de la cérémonie de remise des prix, elle annonçait une réduction de la production de substances toxiques et autres déchets de 3 960 tonnes, réduction obtenue grâce à 42 projets de prévention de la pollution menés dans 13 établissements participants.

1996

Prix d'excellence des grandes entreprises

La société Du Pont Canada Inc. de Maitland a réduit ses déchets de fibres ainsi que ses rejets et ses émissions des substances suivantes : acide adipique, acide nitrique, tétrachlorure de carbone, tétrachloroéthylène, cyclohexane, naphtalène, hexaméthylènetétramine, bis hexaméthylènetriamine, alumine, dioxyde de carbone et oxydes nitreux.

1996

Prix d'excellence des moyennes entreprises

L'entreprise *Huntsman Corporation Canada Inc.* de Guelph a réussi à réduire ses émissions d'oxyde d'éthylène de 99 pour 100.

1996

Prix d'excellence des petites entreprises

Finchdale Cleaners de Weston a converti la majeure partie de son entreprise à un procédé de nettoyage humide, ce qui lui a permis de réduire sa production de déchets dangereux, dont le perchloroéthylène, de 75 pour 100 au cours des deux dernières années.

1996

Prix de leadership

La filiale canadienne de la *Photo Marketing Association (PMA) International* a mis au point, instauré et fait valoir un code de pratiques de gestion environnementales volontaires qui a contribué à réduire les rejets d'argent et d'autres produits chimiques dans



le milieu naturel. L'association a collaboré avec les fournisseurs de produits photochimiques et les opérateurs de mini-laboratoires de développement à la préparation de cours de formation sur le code de pratiques et elle a fait la promotion du code dans le reste de l'Amérique du Nord.

Réductions signalées ou prévues dans le cadre du Programme des promesses de prévention de la pollution (en tonnes / année)

Année	*P^2 réductions prévues*	*P^3 réductions obtenues*	*P^4 réductions obtenues*	*Total*
1990	—	—	63	63
1991	—	450	1 058	1 508
1992	—	1 829	5 805	7 634
1993	—	41	9 880	9 921
1994	—	12 295	7 368	9 663
1995	—	150	668	818
1996	40 498	—	1	40 499
1997	14 645	—	—	14 645
2000	23	—	—	23
Total	**55 166**	**14 765**	**24 843**	**84 774**

Répartition par type de déchets des réductions obtenues (aux paliers P^3 et P^4) dans le cadre du programme P^4

Type de déchets	*Tonnes par année*
Résidus acides et autres métaux	702
Solvants aliphatiques	462
Phosphates alcalins	2 520
Résidus alcalins, métaux lourds	22
Résidus alcalins, autres métaux	427
Solvants aromatiques	1 066
Saumures, déchets de chlore et de soude caustique	7
Huiles émulsifiées	1
Pesticides halogénés	63
Solvants halogénés	291
Fuels légers	591
Résidus neutralisés, métaux lourds	16
Déchets non dangereux	1 701
Écume et résidus huileux	6 808
Acides organiques	503
Autres matières inorganiques non spécifiées	233
Autres matières organiques non spécifiées	5 726
Résidus de peintures, pigments et revêtements	1 219
Déchets anatomiques et infectieux	593
Distillats de pétrole	1
Résidus phénoliques	1
Résidus de traitement photographique	17
Résines polymères	7
Déchets de catégorie non spécifiée	1 461
Composés organiques volatils	5 179
Résidus d'huiles et de lubrifiants	377
Total	**29 994**

Information, formation et outils

Information et formation

Si les systèmes de prévention de la pollution et de gestion de l'environnement présentent des avantages évidents et quantifiables, ils restent néanmoins des concepts relativement nouveaux pour nombre de clients. C'est pourquoi des mesures d'information et de formation s'imposent pour développer les connaissances et aptitudes requises de ceux et celles qui assumeront la responsabilité de la planification et de la mise sur pied de diverses initiatives de prévention de la pollution.

Quatre niveaux ou types de programmes d'information et de formation sont proposés : (1) formation et sensibilisation; (2) formation sur les outils pratiques; (3) formation pratique, en milieu de travail; (4) formation des instructeurs. Suit une brève description de chacun de ces niveaux.

Les séances de formation et sensibilisation servent à faire valoir les principes et les théories sous-jacentes de la prévention de la pollution. À ce premier stade, on fait ressortir divers avantages : évitement des coûts, amélioration de la performance environnementale, et diligence raisonnable.

Les séances sur les outils pratiques sont davantage orientées sur la présentation plus complète des concepts permettant d'aboutir aux objectifs de prévention de la pollution. Ainsi, les participants y apprennent comment évaluer et traiter les priorités environnementales de leur entreprise, au moyen de divers outils essentiels tels que des méthodes de planification de la prévention de la pollution et de résolution de problèmes. Des outils pédagogiques sectoriels, par exemple des guides et codes de pratiques, sont alors élaborés et mis à contribution afin de faciliter l'adoption d'un programme de prévention de la pollution.

Les ateliers de formation en milieu de travail s'appuient sur les concepts étudiés pour assurer une formation approfondie suffisante et permettre aux participants de réaliser une planification de la gestion de l'environnement/prévention de la pollution dans leur milieu de travail. De tels ateliers peuvent comporter une visite d'une usine ayant instauré un projet de prévention de la pollution. Après cette visite commentée, les participants peuvent poser des questions sur la mise en pratique d'un tel projet, les défis pertinents et les coûts connexes.

Quant aux séances de formation des instructeurs, elles sont destinées à assurer la formation de ceux et celles qui retourneront dans leurs usines et qui seront chargés de sensibiliser leurs collègues, leur fournir des outils pratiques et d'organiser des ateliers en milieu de travail. Ces séances de formation des instructeurs sont conçues pour les personnes qui ont déjà reçu une formation relative au concept, à la théorie et à l'application de la prévention de la pollution.

Le MEEO participe à la mise en oeuvre et à la prestation d'un grand nombre de programmes semblables. Des activités d'information et de formation sont effectivement programmées à l'intention de six groupes clients :

- partenaires du milieu des affaires et de l'industrie;
- groupes municipaux et communautaires;
- établissements d'enseignement;
- conférences et ateliers;
- forums internationaux;
- personnel interne du ministère.



Suivent des exemples illustrant divers ateliers d'information et de formation pour chacun de ces groupes clients.

Partenaires du milieu des affaires et de l'industrie

Un atelier environnemental à l'intention des fournisseurs automobiles en Amérique du Nord a été organisé en octobre 1995. Plus de 300 participants des États-Unis et du Canada ont assisté à des présentations sur divers sujets : systèmes de gestion de l'environnement (ISO 14000); production non polluante; solutions réglementaires de remplacement et aménagement de l'environnement.

Organisé en juin 1995 à l'intention des entreprises d'imprimerie, un atelier de sensibilisation à la prévention de la pollution a attiré 180 participants de l'industrie de l'imprimerie.

Par ailleurs, en 1995 et en 1996, divers ateliers sur les systèmes de gestion de l'environnement (ISO 14000) ont été organisés à l'intention de plus de 30 représentants des entreprises de fabrication de pièces automobiles.

Enfin, un cours de formation pratique en trois volets, sur l'application du guide de prévention de la pollution dans l'industrie du traitement de la surface des métaux, a été donné en mai 1996 par le collège Sheridan à 18 représentants du secteur.

Groupes municipaux et communautaires

Diverses présentations destinées à promouvoir les possibilités de prévention de la pollution dans les secteurs de préoccupation des Grands Lacs ont été exposées aux comités du plan d'assainissement à Hamilton, dans la baie de Quinte et à Collingwood en 1994, ainsi qu'à l'occasion d'ateliers pour coordonnateurs de plans d'assainissement, en mars 1995 et en janvier 1996.

Organisé en mars 1995 par le comité sur la qualité de l'air de Windsor, un séminaire se destinait à soutenir la prévention de la pollution auprès des industries locales.

Et en février 1996, la Chambre de commerce de London a organisé une séance spéciale sur la prévention de la pollution.

Également en février 1996, la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth a mis sur pied un atelier de prévention de la pollution afin de partager ses succès et expériences avec d'autres administrations municipales.

Établissements d'enseignement

Le consortium ontarien pour la formation environnementale *(Ontario Environmental Training Consortium)* à Niagara Falls a invité le MEEO à décrire certaines des possibilités d'intervention liées à la prévention de la pollution, dans le cadre d'une conférence organisée en mai 1995 à l'intention des enseignants et enseignantes de niveau collégial.

Le collège *Loyalist* de Belleville a organisé, en février 1996, une conférence sur la prévention de la pollution, à l'intention des technologues en génie civil.

Quant à l'université de Toronto, elle a invité des spécialistes des secteurs gouvernemental et industriel à venir donner une conférence sur la prévention de la pollution et les systèmes de gestion de l'environnement, aux étudiants de deuxième et troisième cycle, en 1995-1996 et 1996-1997.

Conférences et ateliers

La conférence canadienne sur les techniques non polluantes, qui s'est tenue du 18 au 20 octobre 1994, a permis de présenter des études de cas sur les techniques de prévention de la pollution et la formation des ouvriers dans les usines de fabrication.

Dans le cadre du Congrès ontarien sur l'environnement et l'énergie, organisé en novembre 1994, des séances de prévention de la pollution ont été présentées sur le Programme des promesses de prévention de la pollution (P^4), les systèmes de gestion de l'environnement et les éco-produits chimiques. En 1995, la conférence offrait des séances d'une journée sur le système ISO 14000 et les réformes réglementaires.

Par ailleurs, le MEEO a parrainé un atelier d'écologie industrielle le 10 février 1994, à l'intention de conseillers, universitaires, et représentants de l'industrie, ainsi que divers secteurs des services et du gouvernement.

Enfin, le Conference Board of Canada a mis sur pied des ateliers d'initiatives volontaires à Toronto et à Burlington en février 1996. On y présentait notamment diverses réalisations sur les projets de prévention de la pollution d'Emery Creek et de Hamilton-Wentworth.

Forums internationaux

En mai 1995, le Fonds mondial pour la nature a organisé une table ronde d'une journée sur la prévention de la pollution à l'adresse des entreprises indirectement responsables des rejets, en compagnie de représentants des groupes environnementaux du Québec, des États-Unis et du MEEO.

La conférence annuelle sur l'environnement, organisée en février 1996 par la société américaine de galvanisation et de finissage de surface, ainsi que l'agence américaine pour la protection de l'environnement, était notamment caractérisée par une présentation et un cours de formation relatifs à l'emploi du guide de prévention de la pollution dans l'industrie du traitement de la surface des métaux.

Lors de la table ronde biannuelle sur la prévention de la pollution dans les Grands Lacs, organisée à Sarnia en août 1995, des mises à jour ont été communiquées sur les activités connexes entreprises par les gouvernements fédéraux américain et canadien, incluant une section spéciale sur les efforts menés en Ontario.

L'Association canadienne des industries de l'environnement a organisé, en septembre 1995, la 17e conférence canadienne sur la gestion des déchets, qui s'est déroulée à Québec. Plus de 300 représentants des dix provinces et de plusieurs autres pays ont discuté de solutions nouvelles pouvant mener à une minimisation des déchets, assorties de partenariats volontaires entre l'industrie et les gouvernements en matière de prévention de la pollution.

Personnel interne du ministère

Un cours d'exploitation minière destiné à 45 agents et agentes de l'environnement, organisé à Timmins en juin 1995, comportait une présentation de la stratégie et des programmes du MEEO sur la question de la prévention de la pollution.

Et en novembre 1995, l'Association canadienne de normalisation a animé un séminaire de formation interactive et de sensibilisation à l'intention de 25 membres du personnel cadre et de gestion du MEEO, sur le système ISO 14000 appliqué aux petites et moyennes entreprises.

En 1995-1996, divers ateliers d'une demi-journée sur la prévention de la pollution ont été organisés à l'intention de plus de 95 membres du personnel régional de sept bureaux du MEEO.

Enfin, un cours de formation de deux jours en stratégie éco-industrielle, qui a eu lieu en février 1996, offrait des séances sur les systèmes de gestion de l'environnement, le système ISO 14000 et la prévention de la pollution.

Outils

Les guides de prévention de la pollution, les systèmes de gestion de l'environnement, les études de cas, les bandes vidéo et les codes de pratiques peuvent tous être mis à contribution pour aider les groupes clients. Nombre de ces outils ont été élaborés dans le cadre de partenariats pour la prévention de la pollution, et sont adaptés aux besoins d'un secteur industriel ou commercial particulier. D'autres ont une envergure plus générique et des applications plus générales.

- **Prévention de la pollution — Manuel et document d'orientation** (mars 1993; révisé en mars 1995) — *un guide général de planification de la prévention de la pollution à l'intention des entreprises*

- **A Strategy to Fulfill the CCME Commmitment to Pollution Prevention** (mai 1996) — *offre aux divers gouvernements du pays une vision, une mission, un objectif et une définition commune*

- **Environmental Code of Management Practive for Mini-labs** (novembre 1994) — *fournit aux propriétaires et exploitants de mini-laboratoires de développement photo un système de gestion destiné à réduire les déchets et la consommation d'eau, minimiser les rejets argentiques dans les égout, prévenir les déversements et décourager les pratiques d'exploitation négligentes*

- **Metal Finishing Pollution Prevention Guide** (avril 1995) — *un guide pratique de prévention de la pollution en milieu de travail, à l'intention des établissements de finissage des métaux*

- **Environmental Code of Management Practice for Laundry Operations** (juillet 1996) — *un système de gestion des établissements de nettoyage à sec destiné à définir les possibilités de réduction des déchets et de prévention des rejets dans l'environnement*

- **The Eco-Efficiency Resource Manual** (janvier 1996) — *un outil de référence destiné à stimuler le développement économique des entreprises*

- **Pollution Prevention for the Printing and Graphics Sector** (novembre 1994) — *une bande vidéo utilisée à l'occasion de salons professionnels de l'imprimerie et des arts graphiques, destiné à promouvoir la prévention de la pollution*

- **Rethink Pollution Prevention Pays** (1995) — *une bande vidéo d'introduction à la prévention de la pollution, destinée à accroître la sensibilisation dans les ateliers*

- **Guide to Pollution Prevention for Municipalities** (publié par la Municipalité régionaie de Hamilton-Wentworth, décembre 1996) — *un guide de prévention de la pollution pouvant être mis à profit par d'autres municipalités et organismes*

Initiatives exemplaires du MEEO

Partenariat pour le nautisme écologique

En réponse à l'intention bien déterminée de l'industrie de la navigation de plaisance de jouer un rôle exemplaire dans la protection de l'environnement, le Partenariat pour le nautisme écologique a été créé en 1995 afin d'élaborer une solution de remplacement à la formule réglementaire. Ce partenariat favorise la bonne intendance de l'environnement et la prévention de la pollution dans le secteur de la navigation de plaisance.

Au nombre des partenaires, on citera : la *Canadian Marine Manufacturers Association*, les Escadrilles canadiennes de plaisance, l'*Ontario Boating Forum*, l'Ontario *Marina Operators Association*, l'Association de voile de l'Ontario, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario (MEEO), Environnement Canada, le programme Choix environnemental et le collège *Georgian*. Le partenariat englobait également sept autres entreprises et le projet d'assainissement de Severn Sound.

Les efforts entrepris dans le cadre de ce partenariat étaient axés sur un programme de sensibilisation du public et d'information environnementale. Son message, qui faisait bien sentir comment chacun des plaisanciers pouvait contribuer à la protection de l'environnement, a bien été accueilli par le public. En deux ans seulement, les divers partenaires ont fourni des petits conseils simples et faciles à suivre à près d'un plaisancier sur dix en Ontario, par le biais de brochures, guides, messages télévisés et bandes vidéo, ainsi que par la mise en place de programmes d'inspection volontaire.

Depuis le début de l'année 1995, les membres du partenariat mettent à exécution une stratégie en trois parties afin d'encourager la prévention de la pollution et la bonne intendance de l'environnement :

- produits nautiques écologiques — promotion de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation de produits nautiques homologués comme inoffensifs pour l'environnement;
- pratiques nautiques écologiques — promotion de pratiques non polluantes dans près d'un millier de marinas et clubs de navigation de plaisance, par le biais d'un guide des pratiques nautiques volontaires écologiques, qui sera prochainement publié;
- promotion du nautisme écologique — lancement d'une campagne de sensibilisation du public et d'information environnementale ciblée sur les plaisanciers, les marinas et les clubs de navigation de plaisance. Un protocole d'entente est en voie de négociation avec les neufs partenaires.

Pour plus de précisions...

- *Enviro-Boater Guide* (1995)
- *Enviro-Boater Video* (1995)
- *Clean Marine Practices Handbook*

Pour obtenir des exemplaires, copies ou autres renseignements relatifs au Partenariat pour le nautisme écologique, communiquez avec la Direction de l'élaboration des programmes du MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Activités de production non polluante

Le programme des activités de production non polluante soutient le secteur industriel de l'Ontario dans ses efforts de prévention de la pollution et de conservation des ressources. Ce programme vise plus précisément les résultats suivants :

- utilisation plus efficace de l'énergie et de l'eau;
- réduction, réutilisation et recyclage des déchets solides;
- réduction ou élimination des effluents liquides et des émissions gazeuses;
- utilisation plus efficace de matières brutes.

Pour 1995-1996, les objectifs étaient ciblés sur une réduction de 30 % de la consommation d'eau par les clients, de 10 % de la consommation d'énergie, et de 30 % des déchets à la source. Les résultats préliminaires avaient bien montré que de tels objectifs restaient réalisables. Mais en plus des améliorations environnementales, les économies annuelles totales dont ont bénéficié les compagnies concernées se sont chiffrées à plusieurs millions de dollars.

Au cours de 1995-1996, le MEEO a apporté son concours à 92 projets de production non polluante, répartis comme suit :

- 24 analyses éco-industrielles;
- 29 projets d'écologisation industrielle;
- 8 vérifications des services énergétiques dans l'industrie;
- 12 études de faisabilité;
- 19 projets de mise en conformité industrielle.

Pour plus de précisions...

Pour de plus amples renseignements sur le programme des activités de production non polluante, communiquez avec la Direction de la conservation en milieu industriel du MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Programme de participation et d'action volontaire relatif au changement climatique

D'ici l'an 2000, le Canada est bien déterminé à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre en les ramenant aux niveaux enregistrés en 1990. En février 1995, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a convenu d'adopter le programme de participation et d'action volontaire relatif au changement climatique à titre d'élément principal du Programme national d'action sur le changement climatique. Ce programme est chapeauté par le ministère des Ressources naturelles du Canada, en partenariat avec les provinces, le secteur des affaires, de l'industrie et d'autres intervenants. Ce programme comporte trois principaux objectifs :

(1) s'assurer la participation du secteur de l'industrie et du milieu des affaires, responsable de 75 % de la totalité des émissions de gaz à effet de serre;

(2) dans toute la mesure du possible, voir à la participation des secteurs clés qui produisent la plus grande part de ces émissions industrielles et commerciales;

(3) mettre les plus importantes entreprises à contribution dans chaque secteur clé, en raison des progrès considérables et opportuns qu'elles sont en mesure de réaliser par leurs actions, et du rôle de leadership qu'elles peuvent jouer.

Destiné à inciter les entreprises et institutions à réduire volontairement leurs émissions de gaz à effet de serre, ce programme comporte plusieurs étapes : une lettre d'appui, une lettre d'intention, un plan d'action préliminaire, un plan d'action global, et un rapport d'étape.

Le bureau responsable du programme a reçu plus de 500 soumissions, dont plus de 200 provenant d'entreprises basées en Ontario. Récemment, on s'est particulièrement appliqué à étendre la participation dans les secteurs qui avaient jusque-là manifesté peu d'intérêt, et en accroissant l'engagement des entreprises (en transformant une simple lettre d'appui en un plan d'action global).

Le ministère des Ressources naturelles du Canada a signé des protocoles d'entente et des lettres de coopération avec plusieurs importantes associations industrielles et commerciales, représentant plus de 70 % des émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des copies ou autres renseignements sur le programme de participation et d'action volontaire relatif au changement climatique, communiquez avec la Direction de la conservation de l'énergie et de la liaison au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Manuel des ressources éco-efficaces

L'éco-efficacité est une importante démarche relativement nouvelle, qui intéresse le développement des entreprises. Cette notion cherche à concilier deux principales idées : la prestation de produits et services de haute qualité aux marchés, sur une base concurrentielle, tout en réduisant en même temps la quantité d'énergie, de matériaux et d'eau nécessaires pour arriver à cette fin.

Le conseil du développement économique de l'Ontario a, en coopération avec d'autres partenaires tels que Consumer Gas, le centre de prévention de la pollution des Grands Lacs (aujourd'hui connu sous le nom du centre canadien de la prévention de la pollution) et le ministère de l'Environnement et de l'Énergie, élaboré un document d'appui intitulé le Eco-Efficiency Resource Manual. Publié en janvier 1996, ce manuel constitue un outil de référence primordial pour les agents du développement économique de l'Ontario, et leur facilite aussi la tâche de stimuler le développement économique par la promotion de l'éco-efficacité parmi leurs clients.

En 1996, le conseil du développement économique de l'Ontario a collaboré avec ses partenaires, y compris le MEEO, à la formation des agents de développement économique, en organisant des ateliers régionaux.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des renseignements sur le Manuel des ressources éco-efficaces, communiquez avec la Direction de la conservation en milieu industriel au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Congrès ontarien sur l'environnement et l'énergie

Le Congrès ontarien annuel sur l'environnement et l'énergie a lieu en novembre au palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto. Le congrès se donne pour mission de faciliter le réseautage de l'industrie, des groupes d'intérêt et des particuliers intéressés, de promouvoir les rapports interentreprises afin de communiquer de nouvelles approches et techniques concernant la conservation des ressources et la prévention de la pollution.

En 1995, plus de 800 délégués provenant en majorité du secteur industriel, ont assisté au congrès. À cette occasion, une large place a été accordée à divers sujets répartis sur 44 séances : nouvelles directives gouvernementales, points de réforme réglementaires, questions juridiques, développement des entreprises et système de gestion de l'environnement. Toujours dans le cadre du congrès, des représentants de 65 entreprises ontariennes et américaines ont participé à un partenariat international sur l'environnement, qui examinait les préoccupations soulevées par le problème du bassin des Grands Lacs et les solutions innovatrices y afférentes.

En 1995, le congrès de trois jours a été présenté conjointement avec douze organismes et autres entreprises partenaires :

— Association canadienne des industries de l'environnement - Ontario
— Association des manufacturiers canadiens
— Association pour la prévention de la contamination de l'air et du sol - Ontario
— Ontario Hydro
— Institut international du développement durable
— Société d'énergie solaire du Canada
— Water Environment Association of Ontario
— Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
— Consulat général du Canada - Buffalo, Chicago, Detroit
— Société ontarienne de commerce international
— Industrie Canada
— Environnement Canada

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des renseignements sur le Congrès ontarien sur l'environnement et l'énergie, communiquez avec la Direction de la conservation en milieu industriel au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Programmes externes et liaison concernant la politique

En collaboration avec des organismes et gouvernements externes, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario (MEEO) s'applique à promouvoir l'adoption d'approches uniformes et coordonnées envers la prévention de la pollution au sein de diverses compétences, et à partager l'information acquise et les leçons apprises. Parmi les activités entreprises, on citera :

- Développement de la prévention de la pollution en partenariat avec le gouvernement fédéral, réalisé par le biais d'initiatives sectorielles mettant à contribution la

construction automobile, la fabrication de pièces automobiles, le finissage des métaux, la fabrication de produits chimiques, l'industrie de l'imprimerie et des arts graphiques, les hôpitaux, la municipalité de Hamilton-Wentworth, et les industries situées dans la région du bassin versant d'Emery Creek.

- Coopération étroite avec le centre de prévention de la pollution des Grands Lacs à diverses initiatives d'information et de formation, ainsi qu'à la promotion du programme P^4 du MEEO.

- Échange d'information et partage des expériences avec l'agence américaine pour la protection de l'environnement, représentants d'états et autres spécialistes jouant un rôle dans les programmes de prévention de la pollution.

- Accueil de diverses délégations du Brésil, de Chine, de Hong Kong et d'autres compétences territoriales. Le Brésil a adopté, dans son intégralité, le document et manuel de politique générale sur la planification de la prévention de la pollution. La Chine envisage également de traduire et d'adopter le manuel.

- Fonctions de présidence d'un groupe de travail du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, responsable de l'élaboration de la stratégie de réalisation de l'objectif du conseil envers la prévention de la pollution (approuvé par le conseil en mai 1996). Cette stratégie précise une vision, une mission, l'objectif et une définition commune à l'intention des ministères de l'Environnement et de la société dans son ensemble, afin de donner suite aux efforts d'amélioration de la gestion de l'environnement. Elle propose également aux gouvernements diverses options de mise en pratique de leurs responsabilités envers la prévention de la pollution.

- Mise à jour des représentants américains, fédéraux et d'état sur le programme ontarien de prévention de la pollution, lors de la table ronde sur la prévention de la pollution dans les Grands Lacs, organisée à Sarnia en août 1995.

- Partage d'information et d'expériences avec le gouvernement, le secteur industriel, le grand public, et les organismes non gouvernementaux, lors de tables rondes et d'ateliers internationaux sur la prévention de la pollution, et notamment : la table ronde américaine sur la prévention de la pollution, la table ronde sur la prévention de la pollution régionale des Grands Lacs, la table ronde canadienne sur l'environnement et l'économie, et la Commission mixte internationale.

- Coopération étroite avec le *Conference Board of Canada* pour l'évaluation et la promotion d'initiatives volontaires en matière de prévention de la pollution.

- Collaboration avec l'Association canadienne de normalisation concernant la politique et la formation afférentes aux systèmes de gestion de l'environnement.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des renseignements sur les programmes externes et la liaison concernant la politique, communiquez avec le Bureau de la prévention de la pollution au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Projet de démonstration du procédé Éco-net

Depuis trois ans, l'association ontarienne Fabricare et l'association coréenne des nettoyeurs à sec collaborent en partenariat avec Environnement Canada et le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario (MEEO) afin de préconiser, soutenir et instaurer le processus Éco-net à base d'eau. Au nombre des objectifs stipulés dans le protocole d'entente, il faut citer la promotion du nouveau processus et les réductions des émissions de solvants.

Le premier projet de démonstration Éco-net a débuté le 6 juin 1994 à Toronto. Dans le rapport final sur ce projet, publié en octobre 1995, figurait la liste de 10 sites exploités par sept entreprises différentes en Ontario, qui offraient ce service Éco-net. L'un de ces sites a d'ailleurs le mérite d'être le premier au Canada à offrir un service spécialisé de nettoyage par voie humide (i.e. les vêtements qui ne conviennent pas à un nettoyage par voie humide sont nettoyés à sec dans d'autres installations). Présentement, les participants au projet nettoient par voie humide entre 40 et 70 % des vêtements (qui seraient normalement nettoyés à sec) et s'efforcent d'accroître ce pourcentage.

En juin 1996 est entré en vigueur un règlement concernant la formation et l'accréditation des nettoyeurs à sec de l'Ontario. Les dispositions portant sur la formation abordent diverses façons de réduire l'emploi de perchloréthylène ou de solvant pétrolier et favorisent, dans la mesure du possible, le recours à une méthode de nettoyage par voie humide ou autre méthode Éco-net. Mais si une telle formation est imposée par la réglementation, la mise en pratique du code de pratiques complémentaires par les nettoyeurs individuels reste, elle, volontaire.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des renseignements sur le projet de démonstration du procédé Éco-net, communiquez avec la Direction de l'élaboration des programmes au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Stratégie éco-industrielle

Les objectifs de la stratégie éco-industrielle s'énoncent comme suit : stimuler la croissance du secteur éco-industriel en Ontario; créer de nouveaux emplois et de nouvelles richesses; rehausser la compétitivité de toutes les industries en appuyant les produits et les services verts; promouvoir la protection environnementale, la prévention de la pollution et la conservation des ressources.

Initiatives en matière de développement des entreprises

Le Centre ontarien pour l'avancement des techniques écologiques (COATE) a été créé par les gouvernements ontarien et fédéral, en partenariat avec le secteur privé. Le COATE a pour mandat d'aider les petites industries à mettre au point de nouvelles technologies environnementales d'un niveau commercial. Dans son rapport opérationnel de 1995-1996, le COATE précise avoir exercé ses fonctions auprès d'un total de 164 compagnies.

Au cours de l'année 1995, le Bureau de la stratégie éco-industrielle (MEEO) a prêté son concours à environ 900 entreprises, en examinant leur plan d'entreprise, donnant



des conseils sur les sources de financement privées et publiques, apportant son aide à un approvisionnement stratégique dans des organismes du secteur public, et en contribuant à établir des liaisons entre les fournisseurs et divers projets commerciaux.

Partenariat avec des associations industrielles

La branche ontarienne de l'Association canadienne des industries de l'environnement constitue un partenaire de choix du secteur privé, responsable de la mise en application d'un certain nombre d'activités relatives à la Stratégie éco-industrielle. En 1995, le nombre d'adhérents à l'Association canadienne des industries de l'environnement est passé à 200 entreprises qui sont, d'une manière ou d'une autre, liées à la protection de l'environnement, à la conservation des ressources, à la prévention de la pollution et au recyclage. Chaque mois, des petits déjeuners d'initiatives environnementales sont organisées dans le but d'intéresser de nouveaux clients. Et en mars 1996, l'association a collaboré avec le Bureau de la stratégie éco-industrielle à l'organisation d'un programme *Post-globe 96* de deux jours, à 200 délégations étrangères intéressées par les capacités de l'industrie environnementale de l'Ontario.

Sources d'information éco-industrielle

L'édition de 1996 du répertoire des industries vertes de l'Ontario a été publiée. Elle nous donne une vue d'ensemble sur environ 2 000 entreprises qui représentent l'industrie environnementale de l'Ontario. Offert en version imprimée ou sur disque, le répertoire se veut un outil destiné à aider le secteur environnemental de l'Ontario à créer des partenariats, des consortiums, des licences, des contrats à l'étranger et des transferts d'information. À l'occasion de la Foire commerciale Globe 96, plus de 1 300 exemplaires ont été distribués à des visiteurs étrangers et du pays.

Pour plus de précisions...

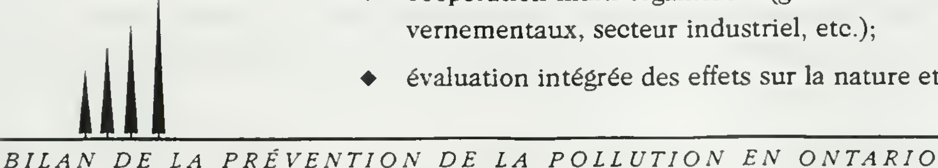
Pour obtenir des renseignements sur la Stratégie éco-industrielle, communiquez avec le Bureau de la stratégie éco-industrielle au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Initiative sur la qualité de l'air de Hamilton-Wentworth

Cette initiative fait suite à l'étude de la qualité de l'air de Windsor, et se définit comme un effort de coopération entre le ministère de l'Environnement et de l'Énergie (MEEO), la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth, Environnement Canada, des universitaires, des groupes d'intérêt et les résidents de la région de Hamilton-Wentworth.

L'objectif premier de cette initiative vise l'application des sciences et de la technologie en vue d'une meilleure compréhension des effets des polluants atmosphériques sur la santé, l'écologie et l'environnement de la région de Hamilton-Wentworth, dans la perspective ultime de prendre des mesures d'assainissement. Voici quelques-unes des particularités de cette étude communautaire :

- coopération multi-organismes (gouvernement, universités, organismes non gouvernementaux, secteur industriel, etc.);
- évaluation intégrée des effets sur la nature et sur la santé;



- utilisation bien ciblée de ressources internes, résultant en une bonne stabilisation des coûts;
- leadership exemplaire tracé par le MEEO et les réalisations intergouvernementales, et engagement manifeste envers la prévention de la pollution de l'environnement;
- nouvelles technologies et sciences appliquées, pouvant être transférées à d'autres situations environnementales dans d'autres collectivités.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'initiative sur la qualité de l'air de Hamilton-Wentworth, communiquez avec le bureau de la Direction régionale du Centre-Ouest du MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Programme de réacheminement des déchets industriels

Le Programme de réacheminement des déchets industriels aide les secteurs industriel, commercial et institutionnel à réacheminer leurs déchets. Depuis sa création en 1987, ce programme a financé plus de 500 projets, et accordé des subventions totalisant plus de 35 millions de dollars. Grâce à ces projets, plus de 80 000 tonnes de déchets dangereux, 35 millions de litres d'eaux usées industrielles, et 1,8 million de tonnes de déchets non dangereux ont été réacheminés au lieu d'être éliminés. Aucune nouvelle demande n'est présentement acceptée dans le cadre de ce programme.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des renseignements sur le Programme de réacheminement des déchets industriels, communiquez avec la Direction de la e Bureau de la prévention de la pollution au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

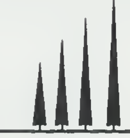
Programme binational du lac Supérieur

Créé en vertu d'un protocole d'entente conclu entre le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario (MEEO) et Environnement Canada, ce programme se destine à préconiser la prévention de la pollution et à mettre en oeuvre des projets pilotes dans le bassin du lac Supérieur.

Ainsi, des partenariats se sont formés entre des partenaires industriels et municipaux, et notamment la ville de Thunder Bay et Ontario Hydro, en vue d'appliquer des stratégies de prévention de la pollution, axées sur la conservation de l'eau et de l'énergie et la réduction des effluents de mercure. D'une durée de deux ans, un programme pilote d'élimination-réduction-réacheminement de mercure s'articule autour de la collecte et du recyclage des piles boutons contenant du mercure. Cette initiative comporte également une série d'ateliers auprès de dentistes, d'hôpitaux, de l'industrie de l'imprimerie et des arts graphiques, des municipalités et petites entreprises de North Shore.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des renseignements sur le Programme binational du lac Supérieur, communiquez avec le bureau de la Direction régionale du Nord du MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).



Objectif : élimination et réduction de mercure

La fondation *Pollution Probe*, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie (MEEO), et Environnement Canada ont conclu un partenariat pilote dans le but de réduire l'utilisation et le rejet de mercure, en vertu de l'accord Canada-Ontario.

En mars 1995, *Pollution Probe* a terminé un inventaire de toutes les sources d'utilisation, de production et de rejet de mercure en Ontario, vivement adopté par le MEEO et Environnement Canada.

À la suite de quoi, un atelier sur la prévention de la pollution par le mercure, organisé à Toronto en juin 1995, a retenu l'intérêt d'un grand nombre de participants et d'intervenants, et notamment les utilisateurs et établissements de recyclage de mercure ou de produits contenant du mercure. Mais au cours de l'automne de la même année, la fondation *Pollution Probe* a organisé une série de présentations dans les hôpitaux de la région du Grand Toronto, en soulignant la question de l'utilisation de mercure dans le secteur de la santé, et en cherchant également à établir des partenariats avec le secteur de la santé dans le contexte d'un projet pilote de réduction et d'élimination du mercure.

En avril 1996, la fondation *Pollution Probe*, l'organisme *Health Care Environnement Network*, le MEEO, Environnement Canada, le *Hospital for Sick Children*, le Toronto Hospital et le *Centenary Health Centre* ont signé un protocole d'entente concernant le projet d'élimination et de réduction de mercure dans les soins de santé. Coïncidant avec la signature du protocole, un atelier a été organisé à l'hôtel de ville à l'intention des employés et intervenants du secteur des soins de santé. Diverses présentations ont ainsi exposé des solutions de substitution au mercure ainsi que des approches innovatrices à la gestion et l'élimination de l'utilisation de mercure dans le secteur des soins de santé.

Plusieurs activités continues, coordonnées par le comité directeur du protocole d'entente, comprennent notamment un inventaire des produits contenant du mercure dans les hôpitaux participants, ainsi que l'élaboration d'une liste d'articles et(ou) de méthodes de substitution. Le dialogue se poursuit avec d'autres hôpitaux de la région dans le but d'accroître le nombre de membres siégeant au comité directeur et de procurer un soutien à d'autres hôpitaux dans leurs efforts de réduction de l'utilisation et(ou) du rejet de mercure dans le système des soins de santé.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des renseignements sur le projet Objectif : élimination et réduction de mercure, communiquez avec la Direction de l'élaboration des programmes au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Division des opérations

En 1995, un programme d'information et de formation en prévention de la pollution a été mis en oeuvre à l'intention du personnel régional de la Division des opérations, par le Bureau de la prévention de la pollution, en collaboration avec le Bureau du directeur adjoint de la région du Centre-Ouest. Des ateliers ont ainsi été organisés dans sept bureaux régionaux ou de district et, à ce jour, 95 membres du personnel de la Division des opérations ont reçu une formation. Au cours de ces ateliers, on présentait une vue d'ensemble des activités entreprises en matière de prévention de la pollution, ainsi que diverses mesures prises par les secteurs industriel, commercial, institutionnel et municipaux participants dans les diverses régions, en plus de préciser le rôle du personnel de la Division des opérations.

À cet égard, le personnel de la Division des opérations encourage le secteur industriel et les municipalités à faire de la prévention de la pollution l'un de leurs outils de réduction des problèmes connexes et de conformité. Les membres du personnel de la Division participent activement à des partenariats de prévention de la pollution, et plus précisément au protocole d'entente signé par la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth et l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques.

Par ailleurs, la Division des opérations s'est occupée d'examiner l'utilisation des systèmes de gestion de l'environnement, et en particulier le système ISO 14000, et leur applicabilité en tant qu'outils pour le MEEO. Un guide est en cours d'élaboration, qui sera destiné au personnel de la Division des opérations. Ce guide intégrera le système ISO 14000 dans les ateliers de formation en prévention de la pollution. Enfin, en novembre 1995, l'Association canadienne de normalisation a travaillé de concert avec le ministère à la mise sur pied d'un atelier pilote sur ISO 14000, à l'intention du personnel du MEEO.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des renseignements sur les initiatives de la Division des opérations, communiquez avec le Bureau de la prévention de la pollution ou le bureau de la Direction de la région du Centre-Ouest du MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Plan d'assainissement

Le plan d'assainissement se fonde sur une approche écosystémique et cherche à atteindre le niveau zéro de rejets de substances toxiques persistantes, afin d'en arriver à leur élimination virtuelle dans les secteurs de préoccupation des Grands Lacs. Nombre des mesures recommandées et émanant du plan convergent vers le contrôle à la source et la prévention de la pollution en vue de préserver la viabilité de l'environnement. Ainsi, les coordonnateurs du plan d'assainissement et leurs clients s'appliquent à :

- promouvoir les concepts, les principes et l'application de la prévention de la pollution;
- faire connaître le programme des promesses de prévention de la pollution (P4) du ministère;
- partager l'information acquise et les résultats obtenus.

L'objectif visé consiste à élargir les efforts entrepris afin d'inclure la prévention de la pollution multimilieux auprès des secteurs de préoccupation municipaux et industriels. Jusqu'à présent, des discussions ont été entamées avec les coordonnateurs du plan d'assainissement de Collingwood, de la baie de Quinte et du port d'Hamilton.

Plusieurs des secteurs de préoccupation font partie du réseau éco-communautaire, lui-même dérivé de l'ancien programme du MEEO intitulé Initiatives éco-communautaires. Dans le cadre de ce réseau, les pratiques environnementales de milliers de foyers, de centaines d'établissements commerciaux et de plusieurs municipalités font l'objet d'une vérification. Les mises en conformité peuvent comporter des améliorations sur le plan de la conservation de l'énergie et de l'eau, ainsi que de l'efficacité y afférente, la réduction ou l'élimination de l'utilisation de pesticides et de nettoyants toxiques, la réduction des déchets dangereux et solides, ainsi que la restauration du caractère naturel des paysages privés et publics. Parallèlement, les pratiques municipales en matière d'approvisionnement, ainsi que l'entretien des bâtiments, la gestion des forêts-parcs et la portée linguistique de règlements subissent une révision afin de refléter les principes et la viabilité de la prévention de la pollution.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des renseignements sur le plan d'assainissement, communiquez avec la Direction de l'élaboration des programmes au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Protocoles sectoriels pour la conservation des ressources

Des protocoles ou procédures et guides sectoriels axés sur des procédés génériques constituent des outils pouvant s'avérer utiles pour les clients industriels et les aider à définir des améliorations possibles en matière de conservation des ressources et de procédés au sein de leurs établissements. Les guides doivent permettre de tirer partie des aptitudes existantes et des connaissances acquises, auprès des clients intéressés par la prévention de la pollution et la réduction (potentielle) des coûts de production. Dans certains cas, l'élaboration et l'utilisation de guides sectoriels ont formé la base d'une coopération soutenue parmi le MEEO, les associations industrielles et divers gros clients industriels particuliers. Jusqu'à ce jour, le MEEO et ses partenaires du secteur privé ont terminé la préparation de guides pour trois différents secteurs : transformation des produits laitiers; viandes et volailles; adhésifs, peintures et revêtements.

En outre, des guides sectoriels sont en cours d'élaboration pour les fabricants de pièces automobiles, les services alimentaires, la transformation et la retransformation des matières plastiques, les savons et les détergents, les stations de traitement de l'eau et de traitement des eaux d'égouts, ainsi que les bâtiments commerciaux. En collaboration avec les divers secteurs, le MEEO s'efforce d'optimiser l'application des possibilités définies dans les guides.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des renseignements sur les protocoles sectoriels sur la conservation des ressources, communiquez avec la Direction de la conservation en milieu industriel au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Activités entourant les pneus mis au rebut

Conjointement avec le MEEO, l'industrie et les municipalités se sont appliquées à réacheminer les pneus mis au rebut, par divers moyens : recherche et développement de nouvelles technologies, création de produits à valeur ajoutée fabriqués à partir de matières dérivées des pneus, projets pilotes pour de nouvelles technologies et de nouveaux produits, recherche sur le revêtement d'asphalte incorporant du caoutchouc.

Le MEEO a ainsi financé 59 projets de recyclage des pneus, dans le cadre d'un programme achevé en mars 1996. Et sur les quelque 10 millions de pneus mis au rebut chaque année en Ontario, 53 % sont aujourd'hui réacheminés au lieu d'être éliminés. Les autres sont exportés, et servent principalement à la fabrication de carburant dérivé de pneus.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des renseignements sur les activités entourant les pneus mis au rebut, communiquez avec la Direction de la réduction des déchets au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Plan de lutte contre le smog

Essentiellement, le plan de lutte contre le smog en Ontario fait appel aux particuliers, entreprises, organisations et gouvernements afin d'élaborer et de mettre en application diverses mesures destinées à réduire les émissions de contaminants qui contribuent au problème du smog en Ontario. Bien que certaines réductions sont déjà réalisées parmi diverses parties intéressées ou concernées, le plan de lutte contre le smog en Ontario permettra de mieux coordonner les efforts fournis et de canaliser les activités vers l'atteinte des objectifs établis.

En février 1996, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie a constitué une équipe de lutte contre le smog et lui a confié les directives suivantes : évaluer la question du smog en Ontario, préparer un document de travail ainsi que des documents techniques pertinents, et planifier pour le mois de juin un atelier à l'intention des intervenants. Le document de travail, dans lequel sont proposés des objectifs de réduction du smog sur vingt ans, a été publié à l'occasion de l'atelier du mois de juin et a sanctionné la mise en route d'un processus de planification fondé sur des initiatives communes. Des comités de direction et d'organisation ainsi que des groupes de travail ont été créés afin de préparer des plans d'action sectoriels.

Pour plus de précisions...

- Vers un plan de lutte contre le smog en Ontario — Document de travail (juin 1996)
- Vers un plan de lutte contre le smog en Ontario — Document complémentaire (juin 1996)

Pour obtenir des renseignements sur le plan de lutte contre le smog, communiquez avec la Direction des sciences et de la technologie du MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Partenariats pour le développement technologique

De tels partenariats conclus avec le secteur privé ont pour but de mettre au point et(ou) faire adopter des technologies de pointe aptes à prévenir la pollution, contribuer à dépolluer l'environnement et réaliser des réductions substantielles des émissions, des déchets et de la consommation d'énergie. Les nouveaux produits et les nouvelles technologies sont particulièrement prisées, sur le marché de l'exportation et permettent de créer des emplois permanents hautement spécialisés en Ontario. Au cours de 1995-1996, le MEEO a apporté son soutien à 56 projets pilotes actifs de développement technologique et de prévention de la pollution :

- 23 projets pilotes éco-technologiques;
- 20 projets de développement des techniques énergétiques;
- huit projets pilotes de matériel de fabrication industrielle à haut rendement énergétique;
- cinq projets pilotes de commercialisation de technologies éconergétiques d'origine ontarienne.

Cela dit, les rapports d'étape sur les technologies environnementales innovatrices dans les industries ciblées aident les entreprises à surpasser les niveaux de conformité actuels, tout en accroissant leur compétitivité. Jusqu'à ce jour, les rapports d'étape achevés sont les suivants : technologies de combustion à faible émission de NOx et à haute efficacité; et les véhicules électriques - développement technologique pour une meilleure protection de l'environnement.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des copies ou autres renseignements sur les partenariats pour le développement technologique, communiquez avec la Direction de la conservation en milieu industriel au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Projet pilote d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles

Ce projet pilote d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles est mis à exécution par le ministère des Transports et le ministère de l'Environnement et de l'Énergie, du mois d'avril 1995 au mois d'octobre 1996. Le projet consistait à effectuer des tests sur les gaz d'échappement des véhicules légers (oxydes d'azote, hydrocarbures, monoxyde de carbone) au centre d'assainissement de l'air CleanAir, et à vérifier au hasard les émissions des véhicules lourds (opacité) en fonction des normes généralement acceptées pour de tels véhicules. Les résultats de ce projet pilote font présentement l'objet d'une évaluation.

Ainsi, on a remis aux propriétaires de véhicules légers qui n'ont pas passé le test une liste de réparations conseillées qui réduiraient les gaz d'échappement, en les invitant à revenir passer un test.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des renseignements sur le projet pilote d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles, communiquez avec la Direction de l'élaboration des programmes au MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).

Projet sur la qualité de l'air et la prévention de la pollution à Windsor

En 1991, le comité sur la qualité de l'air à Windsor, un groupe local composé de gens d'affaires, du secteur industriel, des groupes environnementaux, des gouvernements et particuliers, a, en partenariat avec le MEEO, mené une étude intensive de trois ans sur les substances toxiques atmosphérique dans la région de Windsor. Le principal objectif de cette étude visait l'évaluation des risques pour la santé, que posaient les substances toxiques atmosphériques, toujours dans la perspective d'amoindrir ces risques. À la suite des enquêtes scientifiques achevées en 1994, un appel a été lancé à la prise de mesures communautaires.

Cinq groupes d'action spécialisés dans la prévention de la pollution et l'assainissement ont donc été créés et chargés de rendre compte de la situation dans les domaines suivants : pollution internationale; réglementation des pollueurs; action volontaire par le secteur industriel; les transports et l'information du public. En novembre 1994, sept rapports scientifiques/techniques ainsi que deux résumés ont été publiés. Tous convergeaient vers la même conclusion, à savoir que les risques pour la santé que posaient les composés toxiques atmosphériques aux résidants de Windsor étaient très similaires à ceux des autres grandes villes nord-américaines.

Pour plus de précisions...

Pour obtenir des renseignements sur le projet sur la qualité de l'air et la prévention de la pollution à Windsor, communiquez avec le Bureau de la Direction régionale du Sud-Ouest du MEEO (voir à l'annexe 2 les agents de projets).



Annexe 1

Liste des sites inscrits au Programme des promesses de prévention de la pollution (P⁴)

P1

palier d'inscription et de planification — s'adresse aux entreprises qui songent à s'engager dans la voie de la réduction ou de l'élimination de la pollution.

P2

palier de l'engagement dans la voie de la réduction — s'adresse aux entreprises qui sont prêtes à s'engager publiquement à atteindre un objectif de réduction de la pollution.

P3

palier de réalisation des objectifs de réduction — s'adresse aux entreprises qui ont fait de grands pas sur la voie de la réduction de la pollution ou qui s'approchent de leurs objectifs.

P4

palier d'excellence en matière de prévention de la pollution — s'adresse aux entreprises qui ont réussi à réduire considérablement leurs rejets ou qui sont près d'atteindre leurs objectifs et qui se servent des techniques reconnues de prévention de la pollution dans leurs procédés de fabrication.

Certains sites travaillent parfois à plusieurs projets de différents niveaux (P1, P2, P3 ou P4), ce qui explique la présence de plus d'un ◆ par site.

Sites	*Ville*	P1	P2	P3	P4
3M Canada Inc., usine de Brockvillet	Brockville	◆			
3M Canada Inc., usine de Londont	London	◆			
3M Canada Inc., usine de Perth Scotchbrite	Perth				◆
A & A Metal Cleaning	Chatham				◆
Acadian Barrel Finishing Ltd.	Toronto				◆
Acadian Platers Co. Ltd.	Etobicoke				◆
Air Products Canada Ltd., Sarnia Hydrogen Liquefaction Facility	Sarnia				◆
Allwaste Tank Cleaning	Sarnia				◆
Alt Camera Exchange	Toronto			◆	
Apotex Inc. Production Department	Weston				◆
B & W Heat Treating (1975) Ltd.	Kitchener	◆			
BASF Canada Inc.	Windsor				◆
Bayer Rubber Inc.	Sarnia				◆
Brick Brewing Co. Ltd.	Waterloo	◆			
Buttons & Bows	Toronto				◆
Camera Kingston - rue Princess	Kingston				◆
Camera Kingston - rue Bath	Kingston				◆
Garde côtière canadienne - GCC Griffon	Sarnia	◆			
Garde côtière canadienne - GCC Samuel Risley	Sarnia	◆			
Garde côtière canadienne - GCC Simcoe	Prescott	◆			
Garde côtière canadienne - Kenora	Kenora	◆			
Garde côtière canadienne - base de Parry Sound	Parry Sound	◆			
Garde côtière canadienne - base de Prescott	Prescott	◆			
Garde côtière canadienne - base de S.S. Marie	S.S. Marie	◆			
Garde côtière canadienne - base de Sarnia	Sarnia	◆			
Garde côtière canadienne - base de Thunder Bay	Thunder Bay	◆			
Garde côtière canadienne - base d'Amherstburg	Amherstburg	◆			
Careful Fabricare Specialists	North York				◆
Careful Hand Laundry & Dry Cleaners	Toronto				◆
Cargill Limited	Sarnia	◆			
Carman's Foto Source	Ingersoll				◆
Carman's Foto Source - London (rue Richmond)	London			◆	
Carman's Foto Source - London (Wellington)	London		◆		
Carman's Foto Source	Port Dover			◆	
Carman's Foto Source	Simcoe			◆	
Carman's Foto Source	Strathroy				◆
Carman's Foto Source	Woodstock			◆	
Casco Inc.	Cardinal				◆
Cavalcade Colour Lab	Bracebridge			◆	
Cavalcade Colour Lab	Hunstville				◆
Cavalcade Colour Lab	Orillia				◆
Chinook Group - usine de Sombra	Sombra			◆	
Choice Refer Systems - usine de Belleville	Belleville	◆			

Liste des sites inscrits au Programme des promesses de prévention de la pollution (P⁴)

Sites	*Ville*	P¹	P²	P³	P⁴
Ciba-Geigy Canada Limited	Missisauaga	◆			
Ville de Waterloo	Waterloo	◆			
Ville de Windsor - Service des travaux publics	Windsor	◆			
Colonial Designs Manufacturing	Scarborough				◆
Com Dev`	Cambridge				◆
Container Services A.R.M	Colborne				◆
Credit Valley Hospital (The)	Mississauga				◆
Crown Cork & Seal Canada Inc Usine 244	Concord	◆			
Crown Cork & Seal Canada Inc Usine 245	Weston	◆			
Crown Cork & Seal Canada Inc Usine 252	Mississauaga	◆			
Crown Cork & Seal Canada Inc Usine 257	Chatham	◆			
Crown Cork & Seal Canada Inc Usine 233	Concord	◆			
CSX Transprtation	Samia			◆	◆
Dandy 1 Hour Photo & Custom Framing	Etobicoke			◆	
Davlin Cleaners - Établissement de Rexdale	Rexdale				◆
Min. défence nationale - unité de photographie des FC	Ottawa				◆
Domtar Packaging Red Rock Mill	Red Rock				◆
Dow Chemical Canada - usine de Samia	Samia				◆
Drew Chemical Limited	Ajax				◆
Dupont Canada Inc.	Ajax				◆
Dupont Canada Inc.	Maitland		◆	◆	◆
Dupont Canada Inc.	Kingston				◆
Elf Atochem Canada Inc.	Oakville				◆
Embury Company	Orillia				◆
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (L'Essor)	St. Clair Beach	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Brébeuf)	Stoney Point	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Cardinal Carter)	Leamington	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Holy Name)	Essex	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Pavillon des Jeunes)	Belle Rivière	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Queen of Peace)	Leamington	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Sacré-Coeur)	LaSalle	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Sacred Heart)	LaSalle	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Saint-Jean-Baptiste)	Amherstburg	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Saint-Ambroise)	St. Joachim	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Saint-Antoine)	Tecumseh	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Saint-Joseph)	Rivière-aux-canards	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Saint-Michel)	Leamington	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Saint-Paul)	Pointe-aux-Roches	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Sainte-Ursule)	McGregor	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. Anne High School)	Tecumseh	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. Anthony)	Harrow	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. Bemard)	Amherstburg	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. Gregory)	St. Clair Beach	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. John De Brebeuf)	Kingsville	◆			



Liste des sites inscrits au Programme des promesses de prévention de la pollution (P⁴)

Sites	*Ville*	P^1	P^2	P^3	P^4
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. John the Baptist)	Belle River	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. John)	Woodley	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. Joseph)	River Canard	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. Louis)	Leamington	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. Mary)	Maidstone	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. Paul)	Windsor	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. Peter)	Tecumseh	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. Theresa)	Harrow	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. Thomas of Villanova)	Windsor	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St. William)	Emeryville	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (St.Pius X)	Tecumseh	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Ste. Marguerite D'Youville)	Tecumseh	◆			
Conseil d'écoles catholiques d'Essex (Stella Maris)	Amerstburg	◆			
Essex Specialty Products Inc. Canada	London				◆
F Stop Cameras	Orangeville				◆
Feher Machine & Mfg. Inc.	Samia	◆			
Ferguson Graphics	Carleton Place	◆			
Finchdale Cleaners	Weston				◆
Fineline Circuits Limited	Scarborough				
Formulated Coatings	Bramalea				◆
GLIS (usine de nettoyage de Corunna)	Corunna				◆
Guelph Utility Pole Co. Ltd.	Nichol Township				◆
H.L. Blatchford Limited	Mississauga		◆		
Hager Hinge Canada Ltd.	Kitchener				◆
Haines Frontier Printing Limited	Samia	◆			
Hamilton Civic Hospitals	Hamilton				◆
HO Imaging Limited	Mississauga			◆	
Hopper Foundry (1977) Limited (The)	Forest				◆
Huntsmen Corporation Canada Inc.	Guelph		◆		◆
Huron Web Offset Inc.	Wyoming			◆	
Imperial Oil, Finch Avenue Terminal	Downsview				◆
Imperial Oil, Products and Chemicals Division	Samia	◆			
Japan Camera Centre	Oakville				◆
Jayne's Photo Lab, Ltd.	Newmarket				◆
JM Schneider Inc.	Kitchener				◆
John Deere Welland Works	Welland				◆
Just Cameras Ltd.	Mississauga			◆	
Kelly Auto Body	Hamilton				◆
Kimberly Clark Forest Products Inc.	Terrace Bay		◆		◆
Komer Color Ltd.	Toronto				◆
L & M Fibreglass Inc.	Samia				◆
Lakeport Brewing Corporation	Hamilton	◆			
Lambton College	Samia			◆	



Liste des sites inscrits au Programme des promesses de prévention de la pollution (P4)

Sites	*Ville*	P1	P2	P3	P4
Lennox Drum Ltd.	Ajax				◆
Lennox Industries Canada Ltd.	Brampton				◆
Lennox Industries Canada Ltd.	Etobicoke			◆	◆
Lennox Industries Canada Ltd.	Glouscester				◆
Lennox Industries Canada Ltd.	Hamilton				◆
Lennox Industries Canada Ltd.	London				◆
Lennox Industries Canada Ltd.	Scarbourgh				◆
Lennox Industries Canada Ltd.	Waterloo				◆
Libbey Canada Inc.	Wallaceburg				◆
Lubrizol Canada Limited	Niagara Falls				◆
Menasco Aerospace Limited	Oakville				◆
Monroe Auto Equipment Co.	Owen Sound			◆	◆
Mount Royal Hardware & Photo	Burlington				◆
Mueller Canada	Milton				◆
My Valet Dry Cleaners	North Bay			◆	
Napanee Photo One	Napanee				◆
Navistar International Corp. Canada	Chatham			◆	◆
Noritsu Canada Limited	Mississauga				◆
North York Branson Hospital	North York				◆
Northern Telecom	Kingston			◆	◆
Novacor Chemicals (Canada) Ltd.	Sarnia				◆
Novacor Chemicals (Canada) Ltd.	Corunna				◆
Novacor Chemicals Ltd. Moore Plant	Moore Township		◆		◆
Novacor Chemicals Ltd. St. Clair River Site	Corunna				◆
One Hour Photo Express	Toronto		◆		
One Hour Moto Photo & Portrait Studios	Cambridge				◆
One Hour Photo More	Grand Bend				◆
Ontario Store Fixtures Inc. Wood Division Plant #2	Weston				◆
Ontario Hydro - centrale électrique de Lambton	Courtright	◆			
Our Cleaners	Barrie				◆
OxyChem Durez Canada	Fort Erie				◆
Partek Insulations Ltd.	Sarnia			◆	
PB Edmonson Ent.	Sarnia	◆			
Pembroke Civic Hospital	Pembroke				◆
Perfect Prints Image Center	Minden			◆	
Petro Canada - centre de lubrification	Oakville				◆
Petro Canada - terminal Keele	Downsview				◆
Petro Canada - raffinerie d'Oakvile	Oakville				◆
Prototype Circuits Inc.	Scarborough			◆	
RH & D Protective Coatings	Sarnia	◆			
Rhone-Poulenc Speciality Chemicals Ltd.	St. Catherines	◆			
Roctel Manufacturing	Guelph				◆
Sarnia General Hospital	Sarnia	◆			
SDS Photo Lab Ltd.	Toronto				◆



Liste des sites inscrits au Programme des promesses de prévention de la pollution (P4)

Sites	*Ville*	P1	P2	P3	P4
Shutterbug Photofinishing	Fenelon Falls			◆	
St. Joseph's Health Centre	Samia			◆	
Stelco Inc. - Narrow & Cold Rolled Products	Hamilton				◆
Strataflex Canada Corporation	Toronto				◆
Sulco Chemicals Limited	Elmira		◆		
Sun Polishing & Plating	Toronto				◆
Sunoco Inc. - raffinerie de Samia	Samia		◆		
Tech-Corona Operating Corp., David Bell Mine	Marathon				◆
Terra International (Canada) Inc.	Courtright	◆			
TME-Delta Incporated	Samia	◆			
Town of Wallaceburg - Pollution Control Plant	Wallaceburg	◆			
Trel of Samia Limited	Samia	◆			
Tremco Limited	Toronto				◆
Tuberate Limited	Samia	◆			
Universal Drum Reconditioning	Mississauga	◆			
Universal Fasteners	Windsor	◆			
Velcro Canada Inc.	Brampton				◆
XEROX Canada Ltd., Canadian Manufacturing Operations	Mississauga				◆
XEROX Canada Ltd. , National Supply & Logistics Centre	Mississauga				◆
Zehrs Markets (mini-laboratoires photo)	Guelph			◆	
Zehrs Markets (mini-laboratoires photo)	St. Catherines				◆

Annexe 2

Liste des personnes-ressources du ministère de l'Environnement et de l'Énergie pour les initiatives axées sur la prévention de la pollution

Projet de prévention de la pollution - Fabrication de pièces d'automobile

Brian LeClair
(416) 314-3878
Courrier électronique : leclaibr@ene.gov.on.ca

Bruce Gillies
(416) 314-3900
Courrier électronique : gilliebr@ene.gov.on.ca

Protocole d'entente de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques

John Hewings
(416) 314-791
Courrier électronique : hewingjo@ene.gov.on.ca

Ron Seca
(416) 314-3913
Courrier électronique : secar@gov.on.ca

Partenariat pour le nautisme écologique

Shiv Sud
(416) 314-7936
Courrier électronique : sudsh@ene.gov.on.ca

Steve Neville
(416) 314-3910
Courrier électronique : nevillst@ene.gov.on.ca

Activités de production non polluante

George Zegarac
(416) 327-7702
Courrier électronique : zegarage@ene.gov.on.ca

Programme de participation et d'action volontaire relatif au changement climatique

Eric Lawton
(416) 323-5643
Courrier électronique : lawtoner@ene.gov.on.ca

Manuel des ressources éco-efficaces

Pauline Desroches
(416) 314-7991
Courrier électronique : desrocp@gov.on.ca

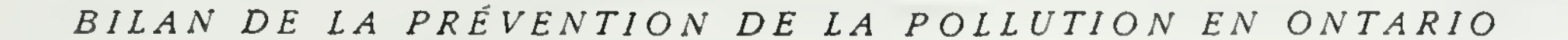
Simona Gasparetto
(416) 327-1484
Courrier électronique : gaspares@ene.gov.on.ca

Information, formation et outils

Fred Granek
(416) 314-7893
Courrier électronique : granekfr@ene.gov.on.ca

Partenariat entre la communauté industrielle et l'association environnementale d'Emery Creek

Mike Giannotti
(416) 314-3899
Courrier électronique : giannomi@ene.gov.on.ca



Liste des personnes-ressources du ministère de l'Environnement et de l'Énergie pour les initiatives axées sur la prévention de la pollution

Formation sur les systèmes de gestion environnementale et prévention de la pollution dans les hôpitaux

John Hewings
(416) 314-7918
Courrier électronique : hewingjo@ene.gov.on.ca

Ian Smith
(416) 314-7996
Courrier électronique : smithia@ene.gov.on.ca

Congrès ontarien sur l'environnement et l'énergie

Anna Rosati
(416) 327-7721
Courrier électronique : rosatian@ene.gov.on.ca

Programmes externes et liaison concernant la politique

Fred Granek
(416) 314-7893
Courrier électronique : granekfr@ene.gov.on.ca

Partenariat du secteur de la transformation des aliments

Fred Granek
(416) 314-7893
Courrier électronique : granekfr@ene.gov.on.ca

Projet de démonstration du procédé Éco-net

Peter Campbell
(416) 314-7891
Courrier électronique : campbepe@ene.gov.on.ca

Ron Seca
(416) 314-3913
Courrier électronique : secar@gov.on.ca

Stratégie éco-industrielle

Jacquie Maund
(416) 323-4686
Courrier électronique : maundja@ene.gov.on.ca

Partenariat avec la Hamilton District Autobody Repair Association

Mike Giannotti
(416) 314-3899
Courrier électronique : giannomi@ene.gov.on.ca

Initiative sur la qualité de l'air de Hamilton-Wentiworth

Dennis Corr
(905) 521-7705
Courrier électronique : corrde@ene.gov.on.ca

Eric Loi
(416) 323-5146
Courrier électronique : loier@ene.gov.on.ca

Liste des personnes-ressources du ministère de l'Environnement et de l'Énergie pour les initiatives axées sur la prévention de la pollution

Partenariat de l'industrie de la blanchisserie

Bruce Gillies
(416) 314-3900
Courrier électronique : gilliebr@ene.gov.on.ca

Programme de réacheminement des déchets industriels

Lee Orphan
(416) 314-7870
Courrier électronique : orphanle@ene.gov.on.ca

Programme binational du Lac Supérieur

Jake VanderWal
(807) 768-2104
Courrier électronique : S/O

Don Murray
(807) 475-1690
Courrier électronique : murraydo@ene.gov.on.ca

Objectif : élimination et réduction de mercure

Ian Smith
(416) 314-7996
Courrier électronique : smithia@ene.gov.on.ca

Projet de prévention de la pollution - Industrie du traitement de la surface des métaux

Brian LeClair
(416) 314-3878
Courrier électronique : leclaibr@ene.gov.on.ca

Bruce Gillies
(416) 314-3900
Courrier électronique : gilliebr@ene.gov.on.ca

Projet de prévention de la pollution - Fabrication de pièces d'automobile

Brian LeClair
(416) 314-3878
Courrier électronique : leclaibr@ene.gov.on.ca

Division des opérations

Ed Gill
(905) 521-7686
Courrier électronique : gilled@ene.gov.on.ca

Steve Neville
(416) 314-3910
Courrier électronique : nevillst@ene.gov.on.ca

Partenariat des mini-laboratoires de développement photograhique

Joanne DiCaro
(416) 314-3896
Courrier électronique : dicarojo@ene.gov.on.ca



Liste des personnes-ressources du ministère de l'Environnement et de l'Énergie pour les initiatives axées sur la prévention de la pollution

Programme des promesses de prévention de la pollution (P⁴)

John Hewings
(416) 314-7918
Courrier électronique : hewingjo@ene.gov.on.ca

Ron Seca
(416) 314-3913
Courrier électronique : secar@ .gov.on.ca

Projet du secteur de l'imprimerie et des arts graphiques

Brian LeClair
(416) 314-3878
Courrier électronique : leclaibr@ene.gov.on.ca

Steve Neville
(416) 314-3913
Courrier électronique : nevillst@ene.gov.on.ca

Projet global de la prévention de la pollution à l'échelle municipale

Mike Giannotti
(416) 314-3899
Courrier électronique : giannomi@ene.gov.on.ca

Cheriene Vieira
(905) 521-7664
Courrier électronique : vieirach@ene.gov.on.ca

Plan d'assainissement

Gail Krantzberg
(416) 314-7973
Courrier électronique : krantzga@ene.gov.on.ca

Protocoles sectoriels pour la conservation des ressources

Trish Bolton
(416) 327-1454
Courrier électronique : boltont@ene.gov.on.ca

Partenariat du secteur de la restauration

Ron Seca
(416) 314-3913
Courrier électronique : secar@ene.gov.on.ca

Activités entourant les pneus mis au rebut

Mary Pysch
(416) 314-9406
Courrier électronique : psychma@ene.gov.on.ca

Plan de lutte contre le smog

Dale Henry
(416) 323-5042
Courrier électronique : henryda@ene.gov.on.ca



Liste des personnes-ressources du ministère de l'Environnement et de l'Énergie pour les initiatives axées sur la prévention de la pollution

Partenariats pour le développement technologiques

Gabriela Teodosiu
(416) 327-1258
Courrier électronique : teodosig@ene.gov.on.ca

Projet pilote d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles

Michael Young
(416) 314-7929
Courrier électronique : youngmi@ene.gov.on.ca

Projet sur la qualité de l'air et la prévention de la pollution à Windsor

Jim Janse
(519) 661-2270
Courrier électronique : janseji@ene.gov.on.ca

Walter Chan
(416) 323-5201
Courrier électronique : chanwa@ene.gov.on.ca